

Les Amis des Monastères

N° 175 - JUILLET 2013 - TRIMESTRIEL - 5 €



Les chanoines réguliers

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fdm@fondationdesmonasteres.org

www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Crédit photos

- Abbaye Saint-Martin de Mondaye : p 12 - 13 - 14 - 16 - 17 - 18 (abbaye de Witen-Innsbruck)- 19 - 20 - 22
- Abbaye Saint-Pierre de Champagne : p 25 - 26
- Prieuré Sainte-Marie – La Cotellerie : p 27 - 28 - 29 - 30
- Abbaye Sainte-Marie – Lagrasse : p 32 - 33 - 34 - 37 - 38
- Abbaye Notre-Dame de Beauchêne : p 39 - 40

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

1^{ère} de couverture :

Le cœur enflammé de saint Augustin

Convento s. Agostino – Rome

© : P. Hugues Leroy, o.s.b.

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 13-335 - juillet 2013

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 175 – Juillet 2013

Les chanoines réguliers

Éditorial

par Pierre Avignon 4

Les chanoines réguliers, histoire et tradition

Par P. Dominique-Marie Dauzet, o.praem. 5

La règle de saint Augustin

Avec l'autorisation du P. M. Bitz, c.r.s.v. 14

L'ordre de Prémontré

Par P. Dominique-Marie Dauzet, o.praem. 17

La congrégation des chanoines réguliers
de Saint-Victor

Avec l'autorisation du P. M. Bitz, c.r.s.v. 23

La congrégation des chanoines réguliers de Marie,
Mère du Rédempteur

Par Fr. Philippe-Marie, c.r.m.r. 27

Les chanoines réguliers de la Mère de Dieu

Par Fr. Xavier-Marie, c.r.m.d. 31

La congrégation des chanoines réguliers du Latran

Avec l'autorisation des P.P. Benoît et Rémi, c.r.l. 39

La congrégation des chanoines réguliers
de l'Immaculée Conception

Avec l'autorisation du P. B.Loy, c.r.i.c. 42

Cloîtres d'ici et d'ailleurs :

L'abbaye Saint-Vaast d'Arras 44

Chronique juridique : le CICE 46

Vie de la Fondation :

I - Extraits du procès-verbal du
conseil d'administration du 23 avril 2013 49

II – Nouvelle édition du livret sur
La reconnaissance légale des communautés religieuses 59

Vie religieuse 60

Notes de lecture 61

Annonces 67

Abonnez-vous 68

ÉDITORIAL

C'est avec grande joie que la revue présente aujourd'hui la famille religieuse des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Depuis longtemps liée à notre Fondation, cette famille rassemble de nombreuses communautés vivantes à travers notre pays et le monde, que nous nous sommes efforcés de décrire dans toute leur diversité, sachant d'emblée qu'il n'était pas possible d'atteindre à l'exhaustivité.

Beaucoup de lecteurs apprendront que cet idéal de vie canonial, dont saint Augustin, avec sa Règle, fut un des grands promoteurs a traversé l'histoire en illustrant une vocation particulièrement originale, mariant avec bonheur vie contemplative et vie active, vie communautaire et vie apostolique. Le chanoine n'est-il pas déjà un moine ?

Cet apport à la vie ecclésiale au sens large du terme ainsi que les correspondances entre « ordo monasticus » et « ordo canonicus » sont particulièrement bien mis en valeur dans la très intéressante introduction du Père Dauzet.

Pierre Avignon
Rédacteur en chef

LES CHANOINES RÉGULIERS, HISTOIRE ET TRADITION

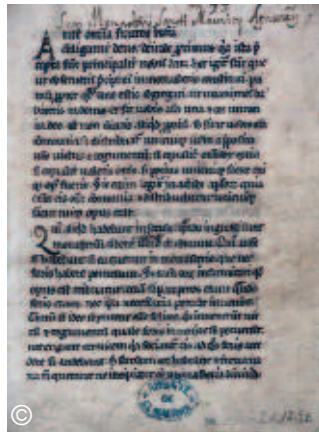
Les origines

Disons d'abord que l'institution « canoniale » remonte aux tout premiers temps de l'Église. Peut-être même faut-il dire que tout le clergé primitif est « canonial », au sens large du mot. Car le *canonicus* est d'abord le clerc inscrit sur le « *canon* » (un mot grec qui signifie « liste ») d'une église, c'est un clerc enregistré, pour ainsi dire, dans le personnel d'une église, pour y rendre les services nécessaires, et spécialement le service liturgique. Dans l'Église des origines, le clergé, essentiellement urbain, se réunit pour chanter la louange de Dieu, sans pour autant habiter ensemble et mettre les biens en commun. Mais dès le IV^e siècle, à la faveur de la paix constantinienne, on voit émerger les premières tentatives d'une vie commune du clergé. Le premier exemple occidental est donné par l'évêque Eusèbe de Verceil : influencé par la « nouveauté » monastique ascétique, il regroupe autour de lui des clercs épris de la pauvreté, pratiquée selon le modèle de la communauté de Jérusalem (*Actes* 4,32).

Cependant, le grand promoteur de la *vita apostolica* – vie commune des clercs à l'image des apôtres de Jésus – c'est sans conteste l'africain saint Augustin (354-430). Le converti de Milan, épris de vie commune, réunit autour de lui des frères à Thagaste, puis, devenu évêque d'Hippone, invite les volontaires de son clergé à vivre avec lui dans la maison épiscopale (*monasterium clericorum*). Bientôt, les invasions vandales vont mettre fin à ces essais de vie commune cléricale. Mais pour ces frères et sœurs qu'il a toujours voulus autour de lui, il écrit une Règle promise, comme on va le voir, à une grande destinée en Occident.

Cette belle *Règle*, fort brève, propose de vivre la charité fraternelle de manière très concrète, par l'abandon de la propriété personnelle et la remise de soi-même et de ses biens à la communauté. Augustin suggère que riches et pauvres, devenus frères, fassent les efforts nécessaires pour s'accepter mutuellement dans la communauté : pas d'égalitarisme mais plutôt « à chacun selon ses besoins » - le discernement des « besoins » étant confié au supérieur. De bien des manières, la Règle invite à une

vraie désappropriation, à une déprise de soi : lorsqu'on sort de la communauté, par exemple, Augustin demande qu'on sorte à deux ou trois, sans choisir les compagnons de sortie, mais en acceptant ceux que le supérieur vous donnera : une communauté n'est pas un club, un groupe de cooptation, mais un lieu où le prochain devient frère, à cause de Dieu. Car la Règle augustinienne suppose que les frères sont « tendus vers Dieu », et c'est là ce qui donnera sens à leur vie commune, un motif beaucoup plus spirituel qu'ascétique. Augustin n'a pas envie de frères esclaves de la loi, mais, comme il l'écrit, d'hommes « libres sous la grâce ».



Manuscrit de la règle de saint Augustin (XIII^e siècle)
 © Fondation des archives historiques de l'abbaye de Saint-Maurice

L'ordo canonicus

De la fin de l'Empire romain à l'époque carolingienne, face à l'expansion extraordinaire du monachisme, de nombreux conciles en Gaule ou en Espagne tentent de cerner l'idéal et le genre de vie des « collègues » ou communautés de chanoines. Est « chanoine » un tonsuré (c'est-à-dire un clerc) qui observe les règlements d'une église. Il n'y a pas à cette époque de véritables règles canoniales, mais on voit poindre les traits fondamentaux qui caractériseront longtemps la vie des chanoines : attachement (stabilité) à une église, obéissance à l'évêque local, récitation des heures, table commune, jouissance d'un salaire ecclésiastique (*stipendium*).

En réalité, la différence entre *l'ordo monasticus* et *l'ordo canonicus* (ordre canonial) n'est pas si claire. En effet, le monachisme, unifié progressivement sous la règle bénédictine, est originairement laïc, mais au fil des siècles les moines ont pris l'habitude de recevoir les ordres sacrés et de chanter la liturgie solennelle comme font les clercs. D'un autre côté, les clercs (*clerici ou canonici*) rassemblés dans les églises s'identifient de plus en plus aux monastères : séparation du monde, habit particulier, tonsure. Bref, les moines tournent au chanoine, et les chanoines tournent au moine !

Ce mouvement réciproque d'osmose atteint son point culminant vers 750, lorsque notamment le célèbre évêque de Metz, Chrodegang, produit la première règle véritablement canoniale pour les clercs de sa cathédrale. Même si elle est modérée par rapport à l'ascèse monastique du temps, la proposition de vie de Chrodegang fait des chanoines de Metz, tenus à la résidence, au dortoir et au réfectoire communs, à la lectio dans le cloître et au chapitre quotidien (pour la lecture de la règle), une vraie communauté monastique.



©
saint
Chrodegang

La vie commune dans la maison épiscopale et les règlements pionniers de Chrodegang sont repris largement par le concile d'Aix en 816, où Louis le Pieux fait rédiger par Amalraire une règle de vie pour les chanoines. Ce document devient, en somme, la norme officielle de *l'ordo canonicus*. C'est alors la naissance des « collégiales » : certaines abbayes bénédictines déclinantes transforment leur communauté en « chapitre » de chanoines ; ailleurs ce sont des villes qui s'offrent une communauté de clercs pour desservir telle grande église ; parfois enfin, avec la féodalité naissante, ce sont des laïcs pieux et fortunés (voire des souverains) qui fondent des communautés de clercs (collégiales castrales).

Apparition des chanoines réguliers

La diffusion de l'ordre canonial et même ce qu'on a pu appeler une vraie « renaissance canoniale » vient au XI^e et XII^e siècles par l'émergence de ce qu'on va désormais nommer, par opposition aux chanoines séculiers des cathédrales ou collégiales, les chanoines réguliers (ceux qui suivent, dans un monastère, une « règle » de vie commune). Cette renaissance se produit dans un contexte de crise de l'Église et un large

mouvement de réforme, dite grégorienne parce que patronnée par Grégoire VII. Face à une Église engluée dans le système politique féodal, une saine et sainte réaction se produit : des évêques, moines, clercs ou laïcs tentent d'émanciper l'Évangile de la tutelle des princes. Ces réformateurs veulent sortir l'Église d'un monde où tout se vend et s'achète (les sacrements (*simonie*), les bénéfices ecclésiastiques, les postes) et où la moralité du clergé – notamment le concubinage des clercs (*nicolaïsme*) – n'est pas reluisante. L'idéal ou la nostalgie de la perfection apostolique se fait jour : comment faire pour revenir à une Église belle comme du temps des Apôtres ?

On trouve pleinement engagés dans ce mouvement les nouvelles familles monastiques : Bruno à la Chartreuse, Etienne de Muret à Grandmont, Bernard à Cîteaux. Mais les chanoines ne sont pas en reste ! Sous la règle de saint Augustin, en effet, vont naître des groupements canoniaux d'une importance capitale pour le visage spirituel de l'Europe. Voici partout des chanoines astreints à une sérieuse prière chorale, à une vraie pauvreté, à la vie commune authentique, et souvent au travail manuel comme au service pastoral (sacrements, prédication, etc.).



Abbaye Saint-Ruf

Ils apparaissent – pour ne citer que les plus connus – à Saint-Ruf d'Avignon (1038), à Saint-Jean des Vignes de Soissons (1076), à Arrouaise (1090), à Saint-Victor de Paris (1113), à Prémontré (1121) ou à Chancelade (1128). Certains connaissent une diffusion extraordinaire : les chanoines de Saint-Ruf, par exemple, ont des maisons dépendantes jusqu'en Espagne, au Portugal ou en Scandinavie.



Abbaye
Saint-Jean des Vignes

Prémontré aussi, dont on reparlera plus loin, couvre l'Europe de fondations. L'expansion des maisons canoniales est extraordinaire, en deux siècles. À l'aube du XIII^e siècle, on évalue le nombre à 2500 en Europe. Si

la France est un creuset, il n'est pas exclusif : de nombreux chanoines sont également florissants à Saint-Maurice d'Agaune ou au Grand Saint-Bernard, à Mortara (Italie), à Santa-Cruz de Coimbra (Portugal). En Suisse, les chanoines de Saint-Maurice d'Agaune desservent l'abbaye de Saint-Maurice en Valais depuis 1128, à l'appel de l'évêque Hugues de Grenoble ; ceux du « Grand-Saint-Bernard », installés par Bernard de Menthon au Mont Joux, donnent l'hospitalité aux voyageurs et veillent sur ceux qui passent les cols. Les chanoines sont évangélistes, théologiens (les Victorins notamment), croisés : les grands ordres militaires ou hospitaliers sont d'ailleurs tous rattachés à la règle d'Augustin. Toutes ces maisons sont organisées en fédérations ou congrégations.

Évolution vers l'époque moderne

Au XIII^e siècle, le monde change - mobilité, urbanisation, naissance des universités - et les besoins de l'Église sont nouveaux, comme chaque fois ; et comme chaque fois, des ordres nouveaux surgissent pour répondre à ces besoins. Les Ordres mendiants, à leur manière et en ajoutant leur note propre, reprennent l'intuition de la vie canoniale : une vie communautaire et liturgique et un apostolat au service de l'évangélisation. Les dominicains surtout, qui se mettent sous la règle d'Augustin, sont influencés par la vie canoniale prémontrée bien connue par saint Dominique en Castille : c'est une de leurs marques de fabrique. Cependant l'heure n'est plus aux chanoines semi-cloîtrés, mais plutôt à ces Mendiants apostoliques, très mobiles, qui parcourent l'Europe. Sans doute, dans ce même siècle, quelques grands groupements religieux rejoignent encore la famille canoniale : les Antonins, par exemple, qui sont des hospitaliers (de Saint-Antoine en Viennois) sont incorporés aux chanoines réguliers en 1227. Les Croisiers, autre confrérie hospitalière fondée à Prague à la même époque (1237) par la Bienheureuse Agnès de Bohême, rejoignent la branche canoniale. Mais hormis l'ordre canonial de Prémontré, mieux structuré et fédéré que les autres, il faut bien dire que les fédérations ou congrégations canoniales ne résistent pas à ces temps « nouveaux » et s'étiolent vite.

Timidement, des apparitions ou des reviviscences canoniales s'observent encore, à l'aube de l'époque moderne : au XV^e siècle, par exemple, la congrégation du Très Saint-Sauveur (1419), fondée par l'union des chanoines de Sainte-Marie de Reno et de ceux de Saint-Ambroise de Gubbio. Eux-mêmes unis aux chanoines du Latran, formeront, à partir de 1823, la congrégation des « chanoines du Très-Saint-Sauveur du Latran ».

Il faut mentionner aussi, sur le chemin qui conduit aux Temps Modernes, une fondation qui plonge ses racines dans la tradition canoniale : en 1386, les disciples de Gerard Groote, qui avait initié un mouvement spirituel pour les laïcs (les « frères de la vie commune »), fondent la congrégation des chanoines de Saint-Augustin de Windesheim (Pays-Bas). Ces chanoines réguliers (dont les plus célèbres sont Jean Ruusbroeck et Thomas a Kempis) sont de grands promoteurs de la *devotio moderna*, un courant de spiritualité affective et concrète d'imitation de Jésus, dont les Jésuites d'Ignace seront les héritiers.

Renouveaux au XVII^e siècle

Le XVII^e siècle est le siècle des grands renouveaux. Nommons-en trois pour le monde canonial. D'abord un chanoine de Senlis, Charles Faure, devient supérieur de l'antique abbaye canoniale de Sainte-Geneviève de Paris, dont il réforme les usages, et qui devient, rayonnante, le chef de la « Congrégation de France » (1631). Cette congrégation (on parlait communément des « génovéfains ») se répand dans toute la France. Elle possédait, quand vint la Révolution, quelque 1300 membres dans 67 abbayes, 28 prieurés conventuels et plusieurs hôpitaux.

Ensuite Alain de Solminihac, qui hérite en 1614 de l'abbaye de Chancelade au diocèse de Périgueux. C'était une antique abbaye canoniale rangée en 1128 sous la règle de saint Augustin, très prospère dans son premier siècle d'existence. Solminihac entreprend de réformer son abbaye, reprenant la vie commune avec un religieux et quelques novices : il rédige de nouvelles constitutions, qu'il introduit dans d'autres maisons canoniales (Sablonceaux, Saint-Gérard de Limoges, etc.) ; c'est le succès, Chancelade est bientôt à la tête d'une véritable congrégation de chanoines observants.



Abbaye
de Chancelade (24)

Enfin, saint Pierre Fourier (le célèbre « curé de Mattaincourt ») et la Bienheureuse Alix Le Clerc, fondent ensemble les chanoinesses de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame en 1576 (approbation romaine en 1615). Consacrées à l'enseignement de la jeunesse, elles allient la vie liturgique au chœur avec leur apostolat. Elles ont un grand succès, essaimant partout en France et au-delà : en 1789, elles possédaient 90 maisons pour 4000 sœurs. Puisqu'on en est à la vie canoniale féminine, il ne faut pas oublier de mentionner le rôle essentiel des augustines hospitalières, qui ont tenu pendant tout le Moyen-Âge et l'Ancien Régime de très nombreux hôtels-Dieu. Indépendantes depuis des siècles, elles seront fédérées après la guerre (1946) par Mère Yvonne-Aimée, supérieure de Malestroit.

Actualité du monde canonial



Abbaye Saint-Maurice d'Agaune (Suisse)

La Révolution a anéanti la vie monastique en fermant tous les couvents de France : le monde canonial, qui comptait alors quelque 200 abbayes et des centaines de prieurés, a été emporté dans la tourmente. Et cependant, les chanoines réguliers sont modestement mais bien présents dans le paysage religieux de la France contemporaine, comme on le verra dans la suite de ce numéro. La Restauration a permis le retour des chanoines prémontrés en France, de la Congrégation du Latran également. En 1866, pénétré de l'idéal canonial, Dom Gréa fonde la congrégation des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. Quant à la prévôté du Grand-Saint-Bernard – qui avait échappé à la suppression grâce à la protection de Napoléon – ou à l'abbaye de Saint-Maurice, elles assurent toujours la présence canoniale en Suisse.

En 1958, Jean XXIII approuve la « Confédération des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin », organisée sur le modèle de la confédération bénédictine autrefois voulue par Léon XIII. Cette confédération regroupe les chanoines du Latran, ceux d'Autriche, ceux de Suisse, et les Chanoines Réguliers de la Cotellerie (Mayenne). Chaque institut conserve ses statuts particuliers et son abbé général, mais la confédération est gouvernée par un abbé primate, élu pour six ans.

Sans aucun esprit de « récupération » on pourrait évidemment voir dans des fondations nouvelles (communauté Saint-Martin, congrégation Saint-Jean) des tentatives canoniales qui ne disent pas leur nom, car même si la référence à la Règle de saint Augustin n'est pas explicite, elles tiennent ensemble les deux aspects chers aux chanoines : vie et prière communes du clergé d'une part, apostolat de l'autre. Plus explicite en revanche, le positionnement du dernier-né français du monde canonial : les chanoines de la Mère de Dieu de l'abbaye de Lagrasse (Aude).

À une époque d'érosion dramatique des vocations de prêtres séculiers, il se pourrait que la vie canoniale, dans sa sagesse séculaire, propose aux jeunes d'aujourd'hui une voie heureuse. Le P. Pascal Gaye écrivait en 1993 : « Dans quelle catégorie rangera-t-on l'ordre canonial ? Son intérêt, me semble-t-il, est de casser l'opposition entre actifs et contemplatifs, d'aller au-delà, pour proposer un type de vie qui ne soit pas tranché, artificiellement, qui ne condamne ni à une cellule, ni aux grands chemins, ni à des murs clos, ni à des courants d'air. La vie canoniale peut être un type de vie équilibrée entre une haute spiritualité et une action efficace, et faire la preuve que Marthe et Marie sont faites non pas pour s'opposer mais pour s'entendre »¹.



L'intérêt de la vie canoniale est d'être un laboratoire absolument concret de l'expérience de Dieu et de la charité avec le prochain. Avant d'aller prêcher la bonne nouvelle du Salut, la communauté (de vie, de biens, de prière) oblige à mettre en acte la charité. L'office chanté solennellement (c'est une caractéristique canoniale ancienne) invite à prendre au sérieux la vie de prière, à lui donner du temps, du soin, de la beauté.

Il est un peu « vieux jeu », le chanoine, parce qu'il ne récite pas le bréviaire dans son auto ou sur tablette tactile dans le métro ; il est assis dans sa stalle, il chante, revêtu du surplis ou du camail (vêtement canonial traditionnel). Mais sorti du chœur, il s'en va vers ses contemporains, d'autant plus généreusement et librement qu'il a, comme logistique arrière, ce lieu de ressourcement spirituel et fraternel constitué par sa communauté.

(1) Pascal Gaye, « Problématique d'une identité canoniale aujourd'hui » dans D. M. Dauzet (dir.), *La voie canoniale dans l'Église aujourd'hui, Vie consacrée*, Brépols, 1994, p. 35.



Par ailleurs, la vie canoniale tient, également de sa tradition antique, le dessein de servir l'Église locale, l'Église qui entoure le monastère, et cela sans revendiquer une spécialisation. Au rebours des ordres ou congrégations modernes qui ont souvent cherché à assumer un rôle précis (prédication, enseignement, soin des malades, etc.), la vocation canoniale reste souple. Dans une même communauté, des chanoines pourront être curés de paroisse, enseignants, aumônier d'hôpital ou de lycée ou de prison, accompagner tel groupe au niveau diocésain ou national, etc.



La seule condition, au fond, est que la tâche pastorale confiée au chanoine ne l'empêche de vivre ni la vie commune, ni la vie chorale : il y a un discernement qui relève ici de la responsabilité de l'abbé ou du supérieur.

Autant dire qu'aux yeux de beaucoup, la « vie canoniale » et son antique formule de vie « mixte » (communauté-apostolat) paraît pleine d'avenir, comme le montrent du reste les vocations constantes ces dernières années dans les monastères de chanoines réguliers.

P. Dominique-Marie Dauzet, o.praem.



LA RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN



« Sans amis, je ne pouvais pas être heureux. »
(*Confessions* VI, 16,26)

Pour saisir le type particulier de vie communautaire initié par Augustin, il faut se plonger dans les racines intimes de sa vie. Il a en effet eu dès sa jeunesse la vive passion de l'amitié. Cette amitié, qui a pour source et pour but le commun amour de la vérité recherchée ensemble, trouvera sa réalisation dans la foi chrétienne. Dès les lendemains de son baptême, Augustin voudra se retirer avec des amis dans une vie commune d'*otium*, la paix contemplative, loin des agitations du monde.

Mais la découverte du monachisme, à travers le témoignage de la vie de saint Antoine, le marque et l'amène à une conversion plus radicale. Cassiciacum, non loin de Milan, sera le lieu d'un premier essai de vie commune à la recherche de la vraie sagesse, encore tout imprégné de l'idéal de la philosophie antique mené dans la concorde de l'esprit. Revenu en Afrique, Augustin fonde à Thagaste un premier monastère où les coutumes cénobitiques sont transformées en vue de la recherche spirituelle, s'appliquant tant aux écrits des philosophes qu'à ceux de la Bible. On y vit de l'Évangile et de la charité.

Ordonné prêtre par l'évêque Valère, Augustin, ayant toujours le désir de vivre dans un monastère avec des frères, s'établit dans un jardin où cette vie commune suit l'idéal des Apôtres et de la première communauté de Jérusalem. Pour ces frères laïcs, Augustin écrira sa Règle.

Devenu lui-même évêque d'Hippone, il appela ses clercs à partager avec lui cet idéal dans sa maison épiscopale. C'était pour lui autant désir pressant de vivre dans la sainteté de la charité que nécessité pastorale : « Je parvins à l'épiscopat et je vis que c'est un devoir pour l'évêque d'exercer continuellement la bienfaisance à l'égard de tous ceux qui viennent ou qui passent ... Mais il ne serait pas convenable de donner ainsi l'hospitalité dans un monastère. C'est pour cela que j'ai voulu avoir dans la maison épiscopale un monastère de clercs. » (*Sermons* 355)

La règle de l'unité dans la charité

« Avant tout, frères très chers, que Dieu soit aimé, ensuite le prochain, puisque ce sont là les préceptes qui nous ont été donnés en premier. » L'exorde qui ouvre la Règle d'Augustin en donne le ton et le fondement : la charité. C'est là en fait, pour un règlement de vie consacrée, une originalité, une nouveauté. Pour lui, la charité est le but de la vie commune, elle en est la mesure et l'âme. Elle prend le moyen de la mise en commun des biens dans la désappropriation personnelle en vue des besoins de chacun, conformément à la première Église à Jérusalem. « *Cor unum et anima una, in Unum* » : un seul cœur et une seule âme tournés vers Dieu. La charité s'épanouit en concorde et unité, qui est la vie même de l'Église, la vie reçue de la communion trinitaire : « Par ce qu'ils ont en commun, le Père et le Fils ont voulu que nous ayons communion et entre nous et avec eux, et ils ont voulu nous rassembler en un par ce Don que tous les deux possèdent dans l'unité, ce Don qui est le Saint-Esprit, Dieu et Don de Dieu » (*Sermon 71*).

La dilection de la charité a un ordre : Dieu d'abord, et ensuite le prochain, à cause de Dieu et en lui. Elle est vie et sainteté. Elle est plénitude de la Loi et don de Dieu, selon le verset de Paul le plus affectionné d'Augustin : « La charité a été répandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné » (*Rm 5,5*).

Elle nécessite entre les frères l'humilité et le pardon mutuel, l'obéissance au responsable de la communauté, « heureux de servir dans la charité ». En elle réside cette « beauté spirituelle » qui doit être aimée « non comme des esclaves sous la loi ; mais comme des hommes libres sous la grâce ».

Cette orientation fondamentale de la Règle des serviteurs de Dieu qui fixe bien davantage un esprit que des prescriptions lui vaudra et la pérennité de son inspiration et ses qualités d'adaptation pour bien des familles religieuses. Les chanoines réguliers y trouvent, encore de nos jours, une conformité particulière avec leur idéal de vie consacrée au Christ à l'image de l'Église primitive, tant dans leur vie communautaire que dans le service du Peuple de Dieu. La charité, tout à la fois fraternelle et pastorale, se fait signe vivant de l'amour de Dieu pour tout homme et dépasse ainsi la dichotomie entre action et contemplation : c'est la même charité qui se répand du Christ-Tête dans tous ses membres, pour faire de beaucoup un seul, le Christ total, l'Église. Ceux

qui font profession de la charité fraternelle deviennent ferments de l'unité en Dieu de tous les fidèles, communion dans l'amour offerte sous le signe du pain eucharistique et qui fera la cité céleste, le Royaume où l'unité dans la charité sera parfaite.

In Aimer et servir l'Église
édité par les chanoines de Saint-Victor
(avec l'autorisation du P.Maurice Bitz, c.r.s.v.)



L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

Fils de saint Norbert



*Abbaye des saints Severio et Martirio
Orvieto (Italie)*

Le fondateur de l'ordre de Prémontré, saint Norbert, est né en 1080 en Rhénanie. Sa noble naissance - il est cousin de l'empereur Henri IV d'Allemagne - fait du garçon un petit chanoine de la belle collégiale de Xanten, où sa famille a une prébende. Il y fait les meilleures études. Le voilà bientôt au service de l'archevêque de Cologne, et vers 1110, membre de la chapelle impériale. À trente ans, Norbert est riche, beau, lettré.

Dignitaire d'une Église compromise avec le pouvoir, Norbert découvre un beau jour qu'il n'a de « cleric » que le nom, et que sa vie élégante ne ressemble en rien à la suite du Christ. La « conversion » a lieu précisément un après-midi d'orage, dans la forêt de Freden, quand la foudre ouvre un gouffre devant son cheval : terrassé comme saint Paul, il entend un appel du Seigneur à changer de vie.



Ordonné prêtre, il voudrait désormais prêcher à la terre entière le feu qui l'habite, il voudrait aussi amener les chanoines de son chapitre de Xanten à vivre pauvrement et en vraie communauté régulière, mais sa prédication est un échec : on le prend pour un « réformateur » orgueilleux. Il part alors pour un pèlerinage qui le mène à Saint-Gilles du Gard, au pied du pape Gélase II en exil. Pendant quelques années, Norbert, pauvre, pèlerin, prédicateur itinérant, cherche sa voie. Et voici

qu'en 1120, à l'invitation de son cousin Barthélemy, l'évêque de Laon, il se fixe et fonde une communauté. Avec quelques compagnons, conquis par son charisme, il s'installe au lieu-dit Prémontré, dans l'actuelle forêt de Saint-Gobain, pour mener une vie pénitente, priante, dans une austérité extraordinaire.

On lit dans la vie ancienne de Norbert (la *Vita A*, contemporaine du saint) : « Norbert avait reçu bien des conseils différents d'hommes religieux, évêques ou abbés. L'un suggérait la vie anachorétique, l'autre la vie érémitique, un troisième l'union avec l'ordre de Cîteaux. Mais lui pensait que son œuvre et son dessein venaient de Dieu ». Il veut rester fidèle à l'institution canoniale de son enfance et fonder un ordre de clercs, mais en permettant à ses nouveaux chanoines « réguliers », de vivre une vie commune dans un idéal de perfection très élevée. Il choisit donc la règle d'Augustin.



Saint Augustin donnant sa Règle à saint Norbert

Les premiers prémontrés vont mettre l'accent fortement sur le vœu de stabilité. En vrais chanoines, ils s'engagent à desservir une église, ce qui comporte, outre la liturgie de l'office canonial, la prédication et les sacrements alentour du monastère. À Noël 1121 donc, les premiers « prémontrés » s'engagent. On les habille de clarté car Norbert dit : *Je sais une chose, c'est que les anges témoins de la résurrection sont apparus vêtus de blanc*. Dans leur bel habit blanc - que les prémontrés d'aujourd'hui portent toujours - les chanoines de saint Norbert ont à signifier une joie pascale, un attachement à la lumière du Christ. En lisant les *Actes des Apôtres*, saint Norbert découvre aussi ce trait caractéristique des premiers chrétiens : « Ils étaient assidus à la fraction du pain » (*Ac. 11, 46*) et la vie de ses monastères s'organise vite autour de la messe quotidienne, enchâssée dans l'office divin, chanté solennellement. Norbert aimait dire, paraît-il, aux frères : « C'est à l'autel qu'on montre sa foi et son amour de Dieu. »

L'expansion de l'ordre



La fondation nouvelle a un vif succès : les recrues abondent. Quelques années après la fondation, on compte plusieurs centaines de frères, de sœurs et de convers laïcs à Prémontré, et l'abbaye-mère essaime ou s'agrège d'autres monastères déjà existants. Cent ans après la mort de Norbert, le territoire de l'actuelle France compte une centaine d'abbayes et le vieux continent, de l'Angleterre à l'Espagne et jusqu'en Terre Sainte, soit environ 600 maisons !

Chaque maison reste indépendante, mais l'Ordre est organisé en « circaries » (ou provinces), protégées par un vicaire qui dépend de l'abbé de Prémontré. Chaque année, à la Saint-Denis, un chapitre général réunit les abbés prémontrés à la maison-mère : on y soude l'unité de l'Ordre et on y rappelle ou révisé les Statuts, une loi propre à la famille religieuse. Cette première période d'extension magnifique est aussi un âge d'or de la spiritualité prémontrée, avec de grands auteurs spirituels, comme Adam de Dryburgh ou Philippe de Harvengt, l'abbé de Bonne-Espérance. Disons encore que les prémontrés ne se sont pas spécialisés dans l'extraordinaire. Les nombreux nécrologes médiévaux de nos abbayes parlent surtout de l'ordinaire, pour des milliers de religieux : une vie de prière et aussi de service pastoral. L'ordre de Prémontré a cultivé la *cura animarum*, le souci des âmes, en desservant des milliers de paroisses, des écoles canoniales, des hôpitaux. Le roi Louis XI disait qu'il n'y avait pas plus charitable que les prémontrés dans son royaume.

Une maturité contrariée

La période qui couvre, *grosso modo*, les trois siècles suivants, du XIV^e au XVI^e siècle, est une période difficile, pour tous les religieux d'Occident. Ce n'est pas qu'il n'y a plus de prière, plus de sainteté, plus de labeur. Mais après la grande expansion des deux premiers siècles, plus de nouvelles fondations pendant trois siècles ; le paysage prémontré s'est figé. Les observances se relâchent aussi. À partir du XVI^e siècle, la comende signifie pour de nombreuses maisons la ruine matérielle (l'incapacité d'entretenir les bâtiments, de nourrir de nouvelles recrues supplémentaires) et la ruine spirituelle. Enfin, il faut évoquer les coups de boutoir que la Réforme luthérienne a fait subir à l'Ordre. Déjà amputé



Abbaye de Beauport (22)

d'Orange. En France, les guerres de religion mettent à sac de nombreuses maisons.

Un ordre dans l'Europe de la Réforme catholique

Pourtant, l'Ordre, décimé – il reste environ 200 maisons au début du XVII^e siècle, sur les 800 qu'il comptait dans l'Europe médiévale – a décidé de relever la tête. Le premier acte, symbolique, de ce redressement est la canonisation de saint Norbert en 1582. Le fondateur, un peu oublié peut-être, redevient alors la figure encourageante et emblématique dont l'Ordre avait besoin. On va chercher son corps (ses restes) aux mains des luthériens de Magdebourg, et on le porte en triomphe, en mai 1627, dans l'abbaye de Strahov à Prague – où il repose encore aujourd'hui.

L'Ordre connaît aussi, venue de Lorraine, une réforme, dite de l'Antique Rigueur, comparable à celle de Rancé à la Trappe pour l'ordre de Cîteaux. Bien des maisons revivent alors, d'une manière très belle, si bien qu'au XVIII^e siècle, ce temps des Lumières peu favorable au monachisme, l'ordre de Prémontré apparaît plein de ressources, artistiques et spirituelles notamment. Beaucoup de monastères sont aussi reconstruits au XVIII^e siècle.

Révolution et restauration

En 1792, toutes les maisons furent fermées en France, et en 1795, en Belgique. Les monastères, vidés de leurs habitants, deviennent des fermes, des filatures, des hôpitaux. Et cependant, l'Ordre, anéanti par la Révolution, a pu se restaurer, en Belgique à partir de 1830, en France à



Ancienne abbaye de Prémontré(02)

partir de 1858. Cette année-là, l'abbaye de Grimberghen envoyait quatre pionniers en Normandie pour restaurer l'abbaye de Mondaye, tandis qu'en Provence, un ancien trappiste, Edmond Boulbon, fondait une « primitive observance de l'ordre de Prémontré » à Saint-Michel de Frigolet. À partir de 1869, l'Ordre retrouva un abbé

général – qui vit non plus à Prémontré (l'ancienne abbaye est aujourd'hui un asile psychiatrique) mais à Rome.

Cette période de restauration voit aussi l'élan généreux des communautés prémontrés, aux Etats-Unis, au Brésil, au Congo belge et plus tard en Inde, dans la ligne de la politique missionnaire de Léon XIII. Sans être un ordre « missionnaire » proprement dit, les Prémontrés s'installent désormais dans les cinq continents.

L'Ordre aujourd'hui

L'histoire est en marche. L'ordre de Prémontré compte aujourd'hui quelque 1500 frères et quelques communautés de sœurs. Il a fait courageusement son *aggiornamento* après le Concile et poursuit, à chaque chapitre général (tous les six ans, le dernier s'est tenu aux USA en août 2012), son attention aux questions contemporaines. Même si l'Ordre subit dans la vieille Europe la dure loi de la sécularisation, de nombreuses maisons accueillent des jeunes vocations, en France, en Allemagne ou en Tchéquie, mais aussi en Californie ou en Inde. Les difficultés actuelles seraient même un stimulant pour nos communautés canoniales, qui veulent permettre à des jeunes à la fois de faire leur propre recherche spirituelle, de la partager avec des frères et de se livrer ensuite à la « nouvelle évangélisation » si nécessaire. Les missions de nos abbayes prémontrées de France – jadis cantonnées au service paroissial – sont aujourd'hui très diversifiées : on trouve des norbertins dans les hôpitaux, les prisons, les écoles, les milieux professionnels, le scoutisme, les mouvements d'Église.

P. Dominique-Marie Dauzet, o.praem.

Abbayes et prieurés prémontrés



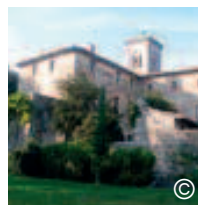
- **Abbaye Saint Michel de Frigolet**
13150 TARASCON
www.frigolet.com



- **Abbaye Saint Martin de Mondaye**
14250 JUAYE-MONDAYE
www.mondaye.com

et ses prieurés :

- **Monastère Sainte-Anne**
26160 BONLIEU sur ROUBION
04 75 53 92 23



- **Prieuré Sainte-Foy**
13320 CONQUES
(sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle)
05 65 69 85 12



- **Prieuré Notre-Dame des Neiges**
12 rue de la Châtaigneraie
65310 TARBES-LALOUBÈRE
05 62 51 80 60



- **Abbaye de Mirasole**
Province de Milan
Italie



LA CONGRÉGATION DES CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-VICTOR

L'abbaye Saint-Victor de Paris : un héritage lumineux

C'est en 1108 que Maître Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris et écolâtre de l'École de la cathédrale Notre-Dame, fonde ce qui allait devenir l'un des monastères canoniaux les plus célèbres d'Occident. Formé à l'école canoniale de Laon, lui-même philosophe, il avait accédé, au sein du chapitre de Notre-Dame, à ces fonctions de premier plan dans le gouvernement pastoral de la capitale et dans la direction de l'enseignement, où il se confronte à Abélard. Quittant la carrière ecclésiastique pour embrasser la « vie parfaite », il se retire aux portes de Paris avec quelques disciples, auprès d'une chapelle dédiée à saint Victor, le martyr de Marseille. Le groupe y prend la règle et l'habit blanc des chanoines réguliers de saint Augustin.

Pressé par l'évêque du Mans, Hildebert de Lavardin, qui lui écrit que « l'or brille davantage quand il est distribué que quand il est renfermé », Guillaume accepte de reprendre son enseignement qu'il ouvre non seulement aux chanoines, mais aussi aux étudiants de la capitale : l'École canoniale de Saint-Victor, dans le cloître de l'abbaye, est tout à la fois une école de pensée humaniste et ecclésiale et un lieu de formation théologique et spirituelle. Naissait ainsi, entre les écoles cathédrales séculières, les écoles monastiques séparées du monde et les universités bientôt naissantes, un centre nouveau de vie spirituelle et intellectuelle, lié à la réforme de l'Église et au renouveau pastoral.

Officiellement reconnue en 1113 lorsque Guillaume devient évêque de Chalons, soutenue par les rois de France, encouragée par les papes et les évêques promoteurs de la réforme grégorienne, la jeune abbaye devient, sous l'impulsion de son premier abbé, Gilduin, rédacteur de son coutumier (*Liber ordinis*), un modèle original de vie canoniale pour de nombreux monastères et chapitres et attire des clercs de toute l'Europe.



*L'ancienne abbaye
de Saint-Victor - Paris*

Réunis sous la règle de saint Augustin, les Victorins se donnent à Dieu dans la charité, la pauvreté et l'unité de la vie commune – la vie des Apôtres – à l'instar de la primitive Église. Participants du vaste mouvement de renouveau intellectuel et spirituel du XII^e siècle, ils s'attachent à la louange liturgique, spécialement au culte eucharistique, à la méditation personnelle, à l'étude et à l'enseignement ouvert aux étudiants de la capitale dont le soin spirituel leur est confié. Ils se consacrent au service des fidèles par la prédication, l'administration des sacrements - notamment celui de la pénitence -, la direction spirituelle, une large hospitalité, le ministère paroissial des prieurés-cures dépendants de l'abbaye. De nombreux évêques font appel à eux aussi bien pour la réforme des diocèses que pour la mission plus lointaine. Le rayonnement de Saint-Victor s'étend à une large partie de l'Europe, de l'Italie au Danemark, en passant par la Normandie et l'Angleterre. Contempler, célébrer et enseigner les mystères du Christ et de l'Église, tel est l'idéal des Victorins, clercs et religieux.

À la suite de saint Augustin et par une lectio de l'Écriture renouvelée dans ses différents sens spirituels, l'École de Saint-Victor représente une veine originale de sagesse philosophique, théologique et mystique, alliant pénétration de l'intelligence et chaleur du cœur, qui bénéficie, aux XII^e et XIII^e siècles, de maîtres qui firent sa renommée, notamment Hugues de Saint-Victor (+1141) considéré comme le plus grand théologien de sa génération et dont l'influence s'exerce jusqu'à la fin du Moyen-Âge.

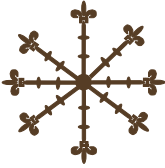
L'Ordre de Saint-Victor compte une quarantaine de maisons se réunissant chaque année en chapitre général. De son sein sortent abbés et évêques réformateurs, cardinaux de la curie romaine. L'abbaye parisienne demeure, jusqu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, un centre fréquenté.

La tourmente révolutionnaire dispersa ses derniers membres. Il ne reste quasiment rien de l'église et des bâtiments conventuels, dans ce « quartier latin » qui en garde toutefois la trace. Le charisme victorin demeura vivant jusqu'à nous grâce aux chanoinesses régulières de Saint-Victor, qui le perpétuaient depuis le XIII^e siècle, en Belgique.

La congrégation de Saint-Victor aujourd'hui

Conscients qu'il y avait chez les Victorins une intuition fondamentale qui pouvait répondre aux besoins de l'Église en notre temps, trois chanoines de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune en Suisse vinrent en

France en 1968 afin de redonner vie à l'héritage spirituel de Saint-Victor. Les fondateurs, accueillis par l'évêque de Viviers, s'installèrent auprès de l'église Saint-Pierre, à Champagne-sur-Rhône, au nord de l'Ardèche.



Les évêques des églises locales confièrent à la jeune communauté des ministères d'enseignement, de prédication et de prise en charge de paroisses autour du monastère. Il fallait également répondre aux demandes de jeunes gens désireux de se joindre au premier groupe, et pour cela construire des bâtiments permettant de les accueillir ainsi que les groupes cherchant leur hospitalité spirituelle. Dans la pauvreté, la communauté assura ces constructions en majeure partie de ses propres mains, se faisant ainsi chanoines bâtisseurs.

En 1976, le prieuré était élevé au rang d'abbaye, et dans le même temps, son premier abbé, le Père Maurice Bitz, devenait l'abbé général de la congrégation. Le nombre de confrères croissant a permis de répondre aux appels d'évêques soucieux d'établir dans leur diocèse des centres vivants de vie fraternelle proches des fidèles, rayonnant dans la liturgie, l'accueil, l'enseignement ainsi que le ministère sacerdotal. Tandis que la maison-mère de Champagne assurait la formation des jeunes, plusieurs fondations émanèrent de l'abbaye : le prieuré de Chancelade-Saint-Astier dans le diocèse de Périgueux dont il est un des centres spirituels, le prieuré Marie-Médiatrice à Montbron dans le diocèse d'Angoulême ainsi que le prieuré Saint-Augustin à Bourg-lès-Valence dans le diocèse de Valence.



Par leur tradition propre et pour répondre aux besoins de l'Église et du monde, la mission s'enracine principalement, pour les chanoines, dans le service commun des Églises locales. La communauté de Champagne et de ses prieurés assume dans les diocèses la charge de paroisses. Mais elle est appelée à remplir son service ecclésial dans de multiples directions :

- Enseignement et prédication dans le milieu scolaire et auprès des jeunes, cycles de conférences pour les divers groupes de formation.

- Accompagnement des mouvements divers de laïcs, d'étudiants, de scouts, de célibataires et de familles.
- Retraites, pèlerinages, aumôneries, camps de vacances.
- Hospitalité et accueil, à l'abbaye et dans les prieurés, des nombreux groupes et personnes qui y passent tout au long de l'année.
- Études supérieures et recherches philosophiques et théologiques, auprès d'universités et d'organismes scientifiques.

Mais l'appel à la mission s'étend au-delà de nos frontières naturelles puisqu'une fondation a été créée en Afrique, le prieuré Notre-Dame de Bethléem, en Tanzanie. À la demande de l'Église locale, les chanoines y exercent divers ministères autour du prieuré. Enfin trois jeunes vietnamiens sont en formation à Champagne, qui, peut-être, planteront un jour la vie canoniale au Vietnam...

D'après *Aimer et servir l'Église*

édité par les chanoines de Saint-Victor (avec l'autorisation du P.Maurice Bitz, c.r.s.v.)

L'abbaye et ses prieurés



- **Abbaye Saint-Pierre**
07340 CHAMPAGNE/RHÔNE
04 75 34 19 20
www.abbaye-champagne.com

- **Prieuré de Chancelade**
18 place de l'abbaye
24650 CHANCELADE
05 53 04 10 46



- **Prieuré Marie-Médiatrice**
7 faubourg Saint Maurice 16220 MONTBRON
05 45 70 71 82

- **Prieuré Saint-Augustin**
6 quai Thannaron
26500 BOURG LÈS VALENCE
04 75 43 21 80



- **Priory of Our Lady of Bethléem**
PO Box 1915 Basotu
ARUSHA (TANZANIA)

LA CONGRÉGATION DES CHANOINES RÉGULIERS OU PETITS-FRÈRES DE MARIE, MÈRE DU RÉDEMPTEUR

Les premiers frères se réunirent fin 1970 à St Aignan-sur-Roë (Mayenne), autour de mère Marie de la Croix qui avait déjà fondé les Petites-Sœurs de Marie et les Messagers de Marie, Mère du Rédempteur, chrétiens qui forment le tiers-ordre et qui partagent la même spiritualité dans le monde. En juillet 1971, année du centenaire de l'apparition de Notre-Dame, à Pontmain, dans le N.O. de la Mayenne, c'est donc une nouvelle communauté qui vint s'implanter au domaine de « La Cotellerie », en Bazougers (à 15 kms de Laval). Après que celle-ci fut confiée pendant six années à Dom Jean Prou, abbé de Saint-Pierre de Solesmes, Mgr Louis-Marie Billé, alors évêque de Laval, l'érigea le 1^{er} novembre 1986 en nouvel institut religieux de vie consacrée.



L'année suivante, à Noël, la communauté fut agréée à la confédération des chanoines réguliers de Saint-Augustin ou Ordre canonial. Elle entretient donc un « lien de charité » avec les neuf congrégations religieuses qui forment cette confédération, cette « union de charité » (chanoines réguliers du Latran d'Italie, du Latran d'Autriche, de Saint Maurice d'Agaune, du Grand Saint-Bernard, de l'Immaculée Conception, de Saint Victor, de Windesheim et de la Vie Commune).

Dans l'Église, la vie religieuse « canoniale » s'harmonise entre vie communautaire, vie liturgique et service apostolique. Les chanoines

réguliers mènent, sous l'inspiration de la Règle de saint Augustin, à laquelle s'ajoutent des Constitutions spécifiques, une vie commune orientée vers le Seigneur. Par des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils se donnent à Dieu ; par la « vie apostolique », ils suivent l'exemple de l'Église primitive de Jérusalem (« La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun. Avec beaucoup de puissance, les apôtres rendaient témoignage à la résurrection du Seigneur Jésus, et une grande grâce était sur eux tous » *Ac 4, 32-33*), Église de Jérusalem à laquelle se référaient saint Augustin et les restaurateurs de la vie canoniale des XI^e et XII^e siècles.

La congrégation des Petits-Frères de Marie compte une seule maison et près d'une vingtaine de membres, à la fois des prêtres et des frères, tous participants de la même vocation contemplative et apostolique. La communauté est dirigée par un prieur, élu par ses frères. Prêtres et frères exercent un apostolat soit au prieuré, à l'hôtellerie – par l'accueil et l'accompagnement des personnes et des groupes –, soit sur la paroisse Saint Pierre-du-Maine qui leur est actuellement confiée par Mgr Thierry Scherrer, évêque de Laval. Depuis les débuts de la fondation, les frères s'efforcent d'accueillir tous ceux que le Christ leur envoie, pour quelques heures ou quelques jours... Le prieuré – grâce notamment à ses deux hôtelleries – est un lieu d'accueil et d'évangélisation. Ceux qui le désirent peuvent y trouver silence et recueillement favorables à un temps de retraite. Jeunes et moins jeunes y viennent pour écouter et partager, approfondir leur foi et se préparer aux sacrements de la vie chrétienne. Par là s'exprime le rayonnement apostolique de la communauté. Plusieurs fois par an, des sessions animées conjointement avec les Petites-Sœurs de Marie, y sont proposées.





Solidaires des hommes dans la prière, les frères le sont encore dans le partage du travail : outre les multiples tâches quotidiennes – services communautaires, travail de la ferme et du jardin... –, le prieuré offre le service d’une librairie religieuse et ses propres produits (miel, nougat, cidre, jus de pomme). Mère Marie de la Croix aimait s’exprimer à partir des exemples concrets de la vie : « *Comme il faut deux bras pour travailler et deux pieds pour marcher, ainsi la prière et l’action nous mènent à Dieu* »...

Avec les Petites-Sœurs de Marie, dont une communauté est implantée sur la paroisse Saint Pierre-du-Maine, à Arquenay, nous partageons même spiritualité et forme de vie. Nos deux congrégations veulent apporter un soutien à la vie diocésaine.

Le bulletin « Vivre Marie », bulletin de l’Amicale des Petits-Frères de Marie, nous permet de témoigner de notre spiritualité. Celle-ci est centrée sur le Christ Rédempteur. Mère Marie de la Croix appelle sa famille spirituelle à vivre l’union de Marie au Christ-Prêtre. Cette participation au sacerdoce du Christ s’exerce par un esprit d’offrande, de prière, de réparation et par l’adoration eucharistique. La fondatrice invite à la joie du don de soi, dans l’adhésion à la volonté de Dieu. C’est en se rendant participant en toute sa vie de l’offrande rédemptrice du Christ, acceptant le passage par la Croix, que l’on est introduit quotidiennement dans le mystère de la Résurrection et de l’effusion de l’Esprit-Saint.

De Marie, les frères veulent donc imiter l’attitude de don total et de confiance absolue. En elle, ils veulent revivre chaque jour son “Ecce” joyeux, son “Fiat” douloureux et son “Magnificat” glorieux dans les mystères du Rosaire. Cela suppose d’entrer, par le silence adorant, dans son regard de foi et dans son abandon total à la volonté du Père. Ce charisme reçu de mère Marie de la Croix a conduit les frères à se mettre à l’école de saint Jean, « *le disciple que Jésus aimait* » et qui reçut de Lui Marie pour mère, au pied de la Croix, pour “marcher comme Lui, Jésus, a marché” “vers son Heure” (cf *Constitutions*). Marie, Mère du Rédempteur, nous fait cheminer tout naturellement dans la fidélité à l’Église, aux orientations du Concile Vatican II qui est un don de Dieu pour notre temps, dans la communion aux successeurs de Pierre et des Apôtres.

Par la liturgie, les Petits-Frères de Marie, Mère du Rédempteur, s'unissent à l'offrande totale du Christ et de sa Mère. La prière liturgique les fait participer dans l'Église à l'action médiatrice du Christ-Prêtre, par l'intercession et la dispensation des fruits de la Rédemption. La liturgie est donc pour eux le premier et le plus nécessaire apostolat. Elle donne à ses membres de porter devant le Père les joies et les peines de nos frères, les hommes. Ainsi, au prieuré comme en paroisse, les journées sont ponctuées par la célébration communautaire de l'office divin, auquel viennent participer les fidèles laïcs. Le sommet de la journée est la célébration de l'Eucharistie, où l'univers entier est offert à Dieu le Père, dans le sacrifice de Jésus. L'adoration de l'Eucharistie en est le prolongement. Chaque après-midi, les frères y consacrent une demi-heure, à tour de rôle.



La spiritualité de mère Marie de la Croix trouve son achèvement dans une fécondité spirituelle pour l'Église. Par son union au Rédempteur, Marie est en effet devenue la mère de l'Église et de tous les hommes. « Une âme qui fait dans l'amour la volonté de Dieu enfante les âmes à la grâce et elle forme en elles le Sauveur. Préparons l'œuvre de Dieu comme Marie l'a préparée elle-même » (Mère Marie de la Croix).

L'église du prieuré, de construction récente, est dédiée à Marie, la Mère du Rédempteur. Marie dit à tous : « Faites tout ce qu'Il vous dira, Lui, Jésus, notre Rédempteur ». La crypte, elle, est dédiée aux bienheureux martyrs de Laval. Témoins d'hier, les martyrs nous invitent à témoigner à notre tour par notre vie entière.

Frère Philippe-Marie, c.r.m.r.
Prieuré Sainte Marie - www.la-cotellerie.com

LES CHANOINES RÉGULIERS DE LA MÈRE DE DIEU

Commençons par un bref survol historique. Fondée en 1969, notre communauté est érigée en abbaye de droit pontifical en 1997, à Gap. C'est en 2004 que la Providence nous permet de nous installer dans l'antique abbaye Sainte-Marie de Lagrasse. Mgr Despierre, alors évêque de Carcassonne nous soutint paternellement en nous invitant particulièrement à la pastorale du tourisme.

À notre arrivée, un gigantesque chantier s'offre à nous ; le premier hiver est rude ! Un chauffage quasi inexistant et, à chaque orage, des dizaines de seaux d'eau à vider. Le nombre des cellules est insuffisant ; nous logeons à deux par cellule. Il faut en premier rénover les toitures, ouvrir des lieux d'accueil et installer des chambres. On établit une cuisine provisoire. L'église, complètement vide, doit être aussi aménagée provisoirement de la façon la plus digne possible.

Bien sûr, cette restauration est menée de concert avec notre vocation de prière, d'apostolat et d'étude. Dès le 10 décembre 2005 en effet, Mgr Fort, alors évêque d'Orléans, vient ordonner trois nouveaux prêtres. Depuis lors, l'épanouissement de la communauté se poursuit : des vœux de religion, un prêtre ordonné en octobre dernier par le cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux, et deux diacres cette année en avril.

Autre événement : le 18 septembre 2012, le nonce apostolique, Mgr Luigi Ventura, vient bénir solennellement le cloître restauré après trois ans de travaux, en présence de notre évêque, du préfet et de nombreuses personnalités. Trois jours après, une journée « portes-ouvertes » fait découvrir à nos amis et villageois de Lagrasse notre nouveau réfectoire et la nouvelle cuisine.

Aujourd'hui, notre communauté compte 32 chanoines, dont 13 prêtres, trois diacres et plusieurs jeunes aspirants au sacerdoce. Tous sont originaires de France, sauf un jeune frère profès suisse. La moyenne d'âge est relativement jeune : 38 ans.



Histoire de l'abbaye

Nous avons la charge et l'honneur de vivre dans une abbaye riche d'un long passé.

Une charte de Charlemagne, datée de 779, est couramment désignée comme la charte de fondation de l'abbaye. Conservé aux archives de Carcassonne, ce document confirme dans ses droits la petite communauté déjà existante. L'intervention du futur empereur est déterminante, car l'abbaye connaît dès lors un développement extrêmement rapide, en particulier par la succession de donations importantes. Son statut officiel d'abbaye va attirer de nombreuses vocations dans l'aristocratie régionale. Cette prospérité en fait une des abbayes les plus importantes du sud de la France à l'époque médiévale, et sa situation géographique particulière, entre la France et l'Espagne, permet aux abbés de Lagrasse de jouer un rôle prépondérant dans les affaires politiques et religieuses du Midi.

Les donations provenant de riches seigneurs de la région et même des comtes de Barcelone sont constituées de terres, villages et châteaux, églises et monastères. 6 abbayes, 25 prieurés, 67 églises sur 7 diocèses et 91 places du royaume de France et du comté du Roussillon ont dépendu à diverses époques de l'abbaye de Lagrasse ! Ses propriétés s'étendaient sur un immense territoire allant de Barcelone et Saragosse à Albi. 59 abbés se succéderont à la tête de l'abbaye, des origines à la Révolution. Nébridius en est le premier et le fondateur, adoptant pour Lagrasse la règle de saint Benoît. Il deviendra archevêque de Narbonne. Le XIII^e siècle est l'âge d'or de l'abbaye avec une centaine de moines en ses murs.

Au XIII^e siècle, une certaine décadence s'amorce. Auger de Gogenx, abbé de 1279 à 1309, s'attache à restaurer la vie religieuse par un retour

strict à la Règle bénédictine, par des réformes administratives et la rénovation des bâtiments conventuels : construction du grand dortoir, du logis abbatial, d'une chapelle dédiée à saint Barthélémy, restauration de l'église abbatiale, construction d'un cloître gothique. Mais l'élan donné par le réformateur est de courte durée. La guerre de Cent Ans, les troubles religieux dûs au grand schisme et à la Réforme, la pratique néfaste de la commende affaiblissent à nouveau le monastère.

En 1664, à la demande de l'abbé commendataire Jean de la Rivière, alors évêque de Langres, l'abbaye est intégrée à la florissante congrégation bénédictine placée sous le patronage de Saint Maur. Cette congrégation, fondée en 1618, va réformer 200 monastères bénédictins de France et compter 2500 moines, dont beaucoup d'érudits. Un nouveau monastique est suscité ainsi à Lagrasse.



Au XVIII^e siècle, les bénédictins mauristes entreprennent, sous l'abbatit de l'évêque de Carcassonne, Armand Bazin de Bezons, la construction de la cour d'honneur et du cloître actuel. Édifiés dans le style classique de l'époque, la sobriété et le dépouillement de leur architecture leur donnent un style propre, dit mauriste. Les dernières constructions s'achèvent en 1779.

Avec la Révolution, s'achève pour un temps cette harmonie et l'abbaye entre dans une longue période de tourmente. En 1789, elle est nationalisée. Malgré les vœux du conseil départemental de l'Aude et de la municipalité, les 21 religieux de la communauté bénédictine sont chassés le 29 août 1792. Des scellés sont posés, le trésor est pillé et fondu pour l'essentiel, les meubles vendus à l'encan.

Devenue hôpital militaire, l'abbaye est vendue en 1796 à des propriétaires laïcs, en deux lots indépendants : l'un contenant essentiellement les bâtiments médiévaux édifiés par Auger de Gogenx, l'autre, les constructions mauristes et l'église abbatiale ; c'est ce dernier que nous habitons. Cette séparation demeure encore de nos jours. De 1896 à 1976, la Congrégation des Filles de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Tarbes établit dans notre partie un hospice pour personnes âgées. Une communauté charismatique vient ensuite s'y établir, jusqu'en 1995. Après une transition de neuf ans, notre communauté s'y installe en 2004.

Les chanoines ont-ils des « spécificités » ?

Les chanoines réguliers, par définition, ne cultivent pas les « spécificités » et s'engagent dans l'apostolat « ordinaire » mais si beau, du pasteur d'âmes, avec une liturgie communautaire déployée.

S'adressant aux chanoines confédérés en 1984, Jean-Paul II rappelait : « *Vous êtes chargés, en tant que chanoines, du culte divin solennel de l'Église, qui consiste principalement dans la célébration chorale de la liturgie des Heures et de l'Eucharistie, vous souvenant que la Liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps, la source d'où découle toute sa force* ». Ainsi, toute vie canoniale est centrée autour de l'autel.

S'il faut décrire quelques traits qui colorent notre vie, nous pourrions en relever quatre.

- La forme extraordinaire du rite romain.

Dès ses origines, notre communauté a voulu se mettre au service de la liturgie en valorisant le rite antique.

L'évêque de Gap, Mgr Lagrange, en nous accueillant très paternellement, avait reconnu ce choix. La parution du *Motu proprio Summorum Pontificum* est venue nous confirmer dans notre désir de faire vivre et rayonner la richesse de la forme extraordinaire du rite romain.



Cela n'entrave nullement les liens très fraternels et amicaux qui nous unissent aux communautés des chanoines de Prémontré (Mondaye, Frigolet, Sant'Antimo...) et de la Fédération des Chanoines Réguliers (comme celles de Champagne, La Cotellerie, le Latran).

- « Dire la foi catholique » par Marie.

« *Chanoines réguliers de la Mère de Dieu* », tel est le nom officiel de notre communauté. Dans son allocution, le jour de l'érection canonique de 1997, le prélat romain, représentant le Saint-Siège, soulignait que ce nom désignait « *notre apostolat spécifique : redire aux hommes d'aujourd'hui le mystère central de la foi catholique : que Dieu s'est fait homme en Marie, la Mère de Jésus* ». Il ajoutait : « *Voici ta Mère !* » dit Jésus à l'apôtre Jean, « *voici votre Mère* » dit l'Église aujourd'hui à vous, mes frères. *Faites comme a fait l'apôtre Jean : dès cette heure, accueillez-la chez vous, ici, dans ce monastère* ».

Notre consécration à Marie, communautaire et personnelle, veut informer notre quotidien et nos ministères. Voir, comprendre, sentir, croire, espérer, aimer, s'abandonner comme la Vierge, avec et en elle, par elle et pour elle, telle est notre route vers le Père.

- Pour l'unité dans la charité.

« *On vous reconnaîtra pour mes disciples à l'amour que vous avez les uns pour les autres.* » (Jn, 13, 35) Or, la charité est source d'unité, unité qui fait l'objet de la prière du Sauveur à son Père, au soir de sa Passion : « *qu'ils soient un comme Nous* ». « *Comme Nous !* » C'est donc une unité qui vient d'en-haut, un don de Dieu qu'il faut demander, accueillir et garder précieusement. Une unité fondée sur celle de la Trinité Elle-même ! Aux yeux du monde, elle est la preuve de l'existence de Dieu, de la divinité de Jésus et de l'authenticité de la vraie religion. Jésus y insiste plusieurs fois dans sa prière sacerdotale : « *Que tous soient un, comme vous, Père, êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé* ». Ainsi, la conversion du monde passe par notre propre conversion, faisant passer la charité avant tout : avant nos amours-propres, nos conceptions mesquines, nos disputes de clocher, nos mauvais caractères... C'est vraiment aujourd'hui une intention urgente de prière : ne pas s'habituer à des divisions qui durent depuis des siècles, qui stérilisent l'action du Christ au travers de son Église.

D'autre part la charité nous oblige à venir au secours de nos frères persécutés de par le monde, par tous les moyens possibles. Les catholiques, révèlent les sondages, sont les plus persécutés du monde, physiquement ou moralement. À notre place, nous nous efforçons de les aider.

- La beauté et l'harmonie.

Le Christ, « *le plus beau des enfants des hommes* » est venu restaurer l'humanité dans sa beauté initiale. À l'instar de saint Augustin, nous devons chérir beauté et harmonie. Elles sont à l'image du Dieu Trinité qui est la Beauté infinie et l'harmonie parfaite des trois Personnes dans l'unité d'une seule substance ; beauté et harmonie de la création sortie des mains divines : « *Et Dieu vit que cela était bon* » ; beauté et harmonie de la « *recréation* », jaillissant du tombeau au matin de Pâques. Splendeur de la vérité, la beauté ne peut être que libératrice – *la vérité vous libérera* : elle élève l'âme assoiffée vers le Dieu de Beauté et de Vérité.

Dès lors, la beauté sert l'apostolat par le moyen de la liturgie. Mais elle irrigue aussi nos apostolats à Lagrasse par l'accueil des hôtes au sein des pierres roses de l'abbaye. Cultuel et culturel s'harmonisent.

Apostolats

En premier lieu, notons que toute vie commune joyeuse est en elle-même un apostolat ; elle rend témoignage du « *Voyez comme ils s'aiment* » de Tertullien. Par ailleurs, la liturgie, vers laquelle doit tendre tous les efforts de l'Église en vue d'y conduire les âmes est, elle aussi, également apostolique.

Ceci étant rappelé, nos activités missionnaires sont très variées :

L'activité pastorale des chanoines est d'abord locale. Un chanoine est en effet attaché à une église - pour nous, l'église abbatiale - de laquelle rayonne son apostolat ordinaire : participation offerte aux fidèles des offices liturgiques de la journée, accueil et écoute, suivi spirituel des retraitants logés à l'abbaye, catéchèse des enfants de la paroisse. Nous accueillons plusieurs fois par mois des familles et notre cour se transforme tous les dimanches en véritable terrain de jeu !

Nous menons aussi une action pastorale sur la paroisse : messe hebdomadaire à Lagrasse, visites des malades et personnes âgées, célébration de baptêmes, mariages et funérailles...

Une charge particulière nous a été confiée par l'Évêque diocésain au jour de notre installation ; elle prend la forme d'une « *pastorale du tourisme* ». Ouverte aux visiteurs dès août 2004, notre abbaye offre une catéchèse de pierres et de beauté, un héritage riche d'histoire et de



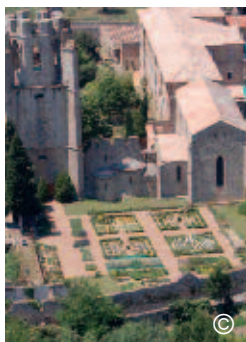
symbolisme. La présence d'une communauté religieuse rend ces lieux vivants, cohérents. Le défi résidait dans l'harmonie de cette tâche avec notre vie conventuelle, car clôture et silence sont nos biens précieux, vitaux. L'an passé, pas moins de 15000 visiteurs ont pu profiter de la beauté des lieux. De

nombreuses visites guidées -notamment lors des journées du patrimoine et les vacances du mois d'août- mettent en relation des frères et des visiteurs ; de riches échanges sont l'occasion d'aborder des questions spirituelles, religieuses avec des personnes peu frottées de religion. Elles permettent de témoigner en vérité de ce qu'est un prêtre, un religieux, loin des clichés médiatiques.

Les chanoines mènent aussi des apostolats à l'extérieur de l'abbaye. À Narbonne, nous assurons des permanences de confessions et d'écoute, des activités auprès des jeunes par l'aumônerie et la catéchèse, l'accompagnement de personnes âgées et en soins palliatifs.

Un peu partout en France, à la demande des fidèles, nous donnons des conférences, des prédications de retraite pour couples, fiancés, époux, familles.

Pour les jeunes de tout âge, nous encadrons des camps divers – scout, choral, universitaire, chantier ou itinérant - des sessions familiales, des pèlerinages (Chartres, Cotignac, ...). Chaque dimanche, nous assurons la messe dans une paroisse près de Castelnaudary.



Notre premier apostolat demeure la formation des religieux chanoines, de futurs prêtres. C'est le premier chantier, le plus nécessaire. Ensuite le chantier de restauration, de « résurrection » de l'abbaye. Pour être, dans nos belles Corbières, un des visages souriants de l'Église.

Pour tous renseignements :

Abbaye canoniale Sainte-Marie, 6 rive Gauche – 11220 Lagrasse –

Tél. : 04 68 58 11 58

chanoines@chanoines-lagrasse.eu - www.chanoines-lagrasse.eu

Les Chanoinesses de la Mère de Dieu

Le saviez-vous ? La vie canoniale féminine a fleuri en pays d'Aude en 2008, lorsque la communauté des chanoinesses régulières de la Mère de Dieu a quitté les Hautes-Alpes et s'est installée à Azille, à 30 kms de Lagrasse.

Comme leurs frères chanoines, la Messe et l'Office divin sont à la fois le sommet et la source de leur vie fraternelle et pastorale.



Les 22 chanoinesses exercent tout spécialement, par leur vie de prière, une maternité spirituelle au profit des œuvres de leurs frères chanoines, ainsi qu'un apostolat auprès des familles, des jeunes filles et des enfants. Ainsi, elles occupent une place complémentaire à côté de leurs frères.

Harmonie de contemplation et d'action, toute leur vie est ainsi mise au service de la gloire de Dieu, avec l'aide maternelle de Marie.

Monastère Mater Dei - 6 rue du Monastère - 11700 Azille

Tél. : 04 68 49 54 27 - contact.chanoinesses@gmail.com

Père Xavier-Marie, c.r.m.d.

(NDLR : le n°171 de juillet 2012 des *Amis des Monastères* (p.8-9)
a présenté le monastère Mater Dei d'Azille.)

LA CONGRÉGATION DES CHANOINES RÉGULIERS DE LATRAN



Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la Congrégation de Latran, desservent depuis plus de 130 ans le sanctuaire de Notre Dame de Beauchêne, sur la paroisse de Cerizay dans les Deux-Sèvres. Ils sont cinq aujourd'hui à poursuivre cet apostolat en animant le sanctuaire, son hôtellerie et en participant à l'apostolat du diocèse de Poitiers.

C'est en 1872 que les chanoines de Latran arrivent dans le bocage vendéen après avoir connu des soucis avec les Italiens lorsque les États pontificaux furent annexés par l'Italie. Ils sont invités par Mgr Pie qui, à la recherche d'une communauté de chanoines, leur avait rendu visite dès 1867. Un Père et un Frère s'installent dans le village de la Tremblaye, à sept kilomètres du sanctuaire, où une grande maison, offerte par une Carmélite de Niort, est mise à leur disposition en attendant l'achèvement de la construction de la maison actuelle. Puis d'autres confrères italiens arrivent à la Tremblaye par petits groupes, venant d'Autriche où ils s'étaient réfugiés depuis la prise de Rome par l'Italie en 1870. La vie communautaire s'organise; des cours de français et de théologie sont donnés. Le 29 septembre 1872, Mgr Pie leur transmet la chapelle et la maison. Ce jour est, peut-on dire, celui de la restauration de l'Ordre des chanoines réguliers en France qui avait été dissous à la Révolution de 1789 et ne s'était pas reconstitué.

Le 1^{er} avril 1873, la maison de la Tremblaye est abandonnée par la communauté qui fait son entrée à Beauchêne, propriété diocésaine depuis 1866. Peu de temps après, les Pères osent prendre la parole aux messes bien qu'ils ne maîtrisent pas encore bien le français. C'est le début de l'apostolat des chanoines : "Ordre" religieux apostolique, avec un ministère en lien étroit avec le diocèse de Poitiers et celui de Luçon tout proche, et une vie commune.

L'année 1874 voit l'institution d'un petit séminaire qui commencera avec sept élèves. La maison ne peut pas en recevoir plus. L'évêque de Poitiers délèguera un diacre qui assurera les cours de français. Deux ans plus tard, celui-ci demandera à entrer dans la congrégation. L'année sui-

vante, les petits séminaristes iront rejoindre ceux du collège Saint-Joseph de Bressuire dont Mgr Pie offre la direction aux pères en 1875, trois ans après leur arrivée dans le pays. La communauté est alors scindée en deux : il y aura à Beauchêne sept Pères, six novices et deux postulants Frères et à Bressuire trois Pères et trois postulants Frères, presque tous italiens.

En 1877 Mgr de Briey, évêque de Saint Dié, fait appel à Beauchêne pour la paroisse de Mattaincourt dans les Vosges, paroisse que saint Pierre Fourier, chanoine régulier, avait marquée de son empreinte. (En outre, ce dernier avait fondé la congrégation enseignante des chanoinesses de Notre Dame). Le 1^{er} août 1878, l'évêque de Poitiers érige le monastère de Beauchêne en abbaye. Pour la bénédiction du premier abbé, l'évêque est assisté des abbés de Ligugé et de Bellefontaine. Cette année-là, il y a sept novices dont cinq prêtres. Sur les sept, quatre sont originaires du diocèse.



En 1880, huit ans après l'arrivée d'Italie des premiers Pères et Frères, par application d'un décret du gouvernement, visant les membres des communautés religieuses, les religieux étrangers doivent partir, sauf deux d'entre eux et un postulant Frère qui, ici comme en d'autres endroits, vont braver l'interdiction du gouvernement en célébrant des offices liturgiques, dont la messe, avec une participation non négligeable de fidèles. La situation s'aggrave quand, en 1885, un décret du président de la République prescrit la vente des immeubles de la communauté. Dans un esprit de service de l'Église, un membre de la famille qui avait fait don des terres au diocèse 21 ans auparavant, les achète : l'abbaye devenue propriété privée, le gouvernement ne s'occupe plus de ceux qui y vivent jusqu'en 1901.

Cependant la chapelle est toujours interdite au culte. Si elle reste ouverte, c'est uniquement pour des "prières privées". Mais de leur côté, les autorités ne mettent plus de scellés aux portes, ceux-ci ne restant pas plus d'une semaine.. ! En 1887, la communauté compte dix membres, sept Pères, dont deux sont professeurs au collège de Bressuire où ils accompagnent 29 petits séminaristes, un profès (séminariste) qui sera ordonné en fin d'année, un Frère, un postulant Frère. Au fil des années, en dépit de l'opposition des autorités civiles, ordinations, célébrations et ministère pastoral (prédications en liens avec les diocèses, publications) animent l'abbaye.

Le 1^{er} juillet 1901 est votée la loi sur les associations, qui dissout les communautés religieuses. Elle prend effet trois mois plus tard. Après l'essor de la communauté à Beauchêne, c'est la dispersion. Une partie des Pères, les profès (séminaristes) et les novices rejoignent la Belgique. La congrégation est dissoute en 1903. L'administration fait vendre aux enchères les biens meubles et même les immeubles qui sont pourtant propriété privée. C'est finalement la descendante de la famille qui les avait achetés en 1885 qui les acquiert une seconde fois pour en laisser l'usage aux chanoines. Mais la vie de communauté religieuse est suspendue. La chapelle de Beauchêne étant interdite au culte, elle ne peut servir qu'à des prières privées. Pourtant on peut dire qu'elle n'a jamais été aussi ouverte, de jour comme de nuit, puisqu'un des battants de la grande porte a disparu pour ne plus recevoir les scellés !

Vers la fin de l'année 1910 on recommence à célébrer des offices à la chapelle pour les pèlerins. Pour accueillir les premiers blessés de guerre en septembre 1914, l'abbaye est transformée en maison de convalescence, et ce jusqu'en août 1916. La fraternité des tranchées, des hôpitaux et des cimetières militaires favorisera un changement d'état d'esprit. Les rapports entre l'État et les Églises se caractérisent maintenant par un "régime de tolérance". Des communautés religieuses peuvent reprendre pied en France sans être inquiétées. Les chanoines reviennent à Beauchêne à partir de 1920 ; les novices rentrent de Belgique la même année et le rayonnement apostolique reprend : prédication de semaines de missions ou de retraites à la demande des paroisses, remplacements de prêtres diocésains, fondation d'un petit séminaire à Bressuire (de 1953 à 1970).



Après le concile Vatican II et la réforme de la liturgie, le sanctuaire est réaménagé pour favoriser la prière personnelle ou communautaire et la méditation du pèlerin. Des salles sont mises à la disposition des groupes, mouvements de réflexion, aumôneries... Comme par le passé, des chanoines participent à la pastorale des diocèses et accompagnent des communautés locales. L'accueil des pèlerins, organisés ou isolés, continue notamment de ceux qui veulent vivre le sacrement de réconciliation.

La communauté fait paraître une revue bimestrielle : *Le Messager de Notre-Dame de Beauchêne*.

(Avec l'autorisation des P.P. Benoît et Rémi, c.r.l.)

Abbaye Notre-Dame de Beauchêne - 22 rue Notre-Dame BP 20320 - 79143 Cerizay Cedex
05.49.80.57.78 - www.abbayedebeauchene.fr

LES CHANOINES RÉGULIERS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION



Dom Gréa

« Je mangerai des pierres, s'il le faut, mais je fonderai des chanoines réguliers ». C'est ainsi que Dom Adrien Gréa (1828-1917), nommé vicaire général de Saint-Claude en 1863, témoigne de l'œuvre qu'il s'est fixé d'accomplir. La vie de communauté, le respect d'une règle et de vœux constituent en effet la meilleure méthode d'évangélisation, aux yeux de cet archiviste paléographe.

À partir du 21 novembre 1865, fête de la Présentation de Marie, Dom Gréa vit une sorte de noviciat d'une année avec deux compagnons. Un an plus tard, ils prononcent des vœux d'un an dans le secret de leur oratoire, entre les mains d'un collègue du vicaire général. Progressivement ils renouvellent leurs vœux temporaires et le 8 septembre 1871, cinq premiers chanoines font profession perpétuelle.



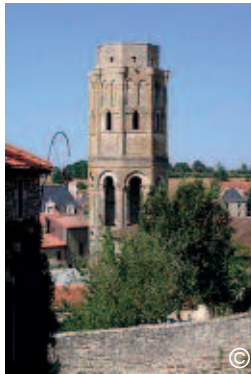
Dès l'origine, la liturgie occupe la première place dans la vie de la communauté qui, chaque jour, chante ou récite en chœur tout l'office, à commencer par matines à minuit. Pénitence et études -notamment philosophie thomiste et étude des Pères- constituent les autres fondements de la vie canoniale qui se déploie dans le culte de Dieu, le service paroissial et l'éducation des enfants, dans les écoles d'oblats.

En 1890 la communauté de Saint-Claude s'installe à Saint-Antoine en Viennois, dans l'Isère, et s'y développe. Le centième membre y est accueilli en décembre 1896. Des fondations voient le jour en France, en Suisse, au Canada. En 1903, expulsés de France, les chanoines de l'Immaculée Conception s'installent en Italie. Les tensions passées, la congrégation a ensuite ouvert des maisons à Paris, Lyon, Avignon, dans l'Allier et à Charroux, sur le diocèse de Poitiers. Aujourd'hui seule demeure la communauté qui s'est installée à Charroux en 1921, où un des religieux dessert ... pas moins de onze paroisses après avoir vécu trente ans à Rome, à la maison généralice.

Hors de France, la congrégation a des communautés à Rome (maison généralice et trois paroisses), en Lombardie (aux diocèses de Brescia et de Mantoue), en Angleterre, au Canada, en Californie (maison de formation et paroisses), au Brésil (séminaire et paroisses) comme au Pérou.

La Voce della comunità, bulletin trimestriel, leur sert d'organe de liaison.

Avec l'autorisation du P. Bernard Loy, c.r.i.c.



*La tour-lanterne Charlemagne,
seul vestige de l'abbaye Saint-Sauveur (VIII^e siècle) de Charroux*

Référence bibliographique sur Dom Gréa :
Mgr Félix VERNET *Dom Gréa 1828 – 1917*
Éd. Labergerie Paris 1937.

CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

Le cloître de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras

L'abbaye Saint-Vaast est fondée au VII^e siècle sur les traces d'une chapelle où, rapporte-t-on, saint Vaast, premier évêque d'Arras mort en 540, venait se recueillir. Une importante donation effectuée par le roi mérovingien Thierry III permet au monastère de prendre un essor notable au VIII^e siècle. Les campagnes de construction se succèdent et permettent à ce qui est devenu une abbaye de bénédictins de s'ordonner auprès d'une église gothique élevée dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mais dont la tour menace ruine au XVIII^e siècle.

C'est alors que l'abbé commendataire Armand Gaston de Rohan, encouragé par les États d'Artois, décide la reconstruction totale de l'abbaye. Les bâtiments conventuels fort disparates et l'église médiévale sont détruits. L'architecte parisien Michel Labbé édifie un grand monastère qu'on a pu déclarer « le plus grand ensemble conventuel du XVIII^e siècle en France ».



La construction de l'église abbatiale elle-même commence vers 1778, sur un plan de Contant d'Ivry, qui reprend à Arras les grandes lignes du projet prévu par lui pour l'église de la Madeleine à Paris. À la Révolution, les moines se dispersent, l'abbaye devient un hôpital et la nouvelle église abbatiale est encore en chantier.

L'ancienne cathédrale d'Arras, malmenée pendant ces années noires et devenue irréparable, Napoléon met à la disposition de l'évêque d'Arras,

Mgr de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, l'église de l'abbaye, restée inachevée, pour en faire la nouvelle cathédrale. Celle-ci est terminée dans la première moitié du XIX^e siècle, mais aux trois quarts ruinée pendant la guerre de 1914-1918, comme le centre historique d'Arras, avant d'être reconstruite à l'identique, mais avec des techniques nouvelles. La deuxième guerre mondiale viendra de nouveau l'endommager. Actuellement la restauration en est achevée.



Quant aux bâtiments monastiques, après la Révolution, ils sont réaffectés au musée, au grand séminaire et à l'évêché, ce qui explique le nom de Palais Saint-Vaast donné à l'abbaye, à cause du « palais épiscopal » qu'il a abrité tout le XIX^e siècle jusqu'en 1906.



Aujourd'hui, la ville d'Arras s'efforce de promouvoir au sein de l'ancienne abbaye Saint-Vaast son musée des Beaux-Arts, sa médiathèque, et son conservatoire, pour en faire un lieu de culture et de rayonnement pour la ville. Et en visitant le musée, on peut admirer, en les parcourant, les galeries du cloître du XVIII^e siècle, dans leur rigueur classique et élégante, avec leurs chapiteaux ioniques garnis de guirlandes et rosaces, dans de vastes bâtiments dont la noble ordonnance impressionne.

CHRONIQUE JURIDIQUE

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES SONT-ELLES CONCERNÉES PAR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI ?

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi -CICE- a été créé par la loi de finances rectificative pour 2012. Figurant à l'article 244 quater C du CGI, il a fait l'objet de plusieurs commentaires de l'administration, notamment sur la question de savoir s'il pouvait s'appliquer aux associations. Il s'appuie sur les rémunérations versées aux salariés au cours d'une année civile. Il n'est pas trop tard pour présenter rapidement ce dispositif, en essayant de répondre aux questions que pourront se poser les communautés éligibles à ce dispositif.

Les entreprises bénéficiaires

Il bénéficie à toutes les entreprises quel que soit leur statut employant des salariés et qui sont imposées d'après un régime réel d'imposition aussi bien à l'IR (sociétés de personnes) qu'à l'IS (sociétés de capitaux ou sociétés de personnes qui ont opté pour cet impôt) et ce quel que soit le domaine de leur activité : agricole, artisanale, industrielle, commerciale, de services... Le texte initial incluait dans son périmètre les coopératives et les organismes d'HLM mais ne disait rien des associations. Une réponse ministérielle du 16 avril 2013 a indiqué qu'il concernait également les associations au titre de leurs activités lucratives.

On peut donc affirmer que peuvent bénéficier de ce crédit d'abord les sociétés commerciales des communautés, ensuite le secteur lucratif de celles-ci lorsqu'elles ont décidé d'exercer directement leur activité et enfin les associations qu'elles ont pu développer pour exercer ce même type d'activité. Le secteur lucratif de la communauté ou de l'association doit être normalement soumis aux impôts commerciaux. Le CICE s'applique alors aux rémunérations versées aux salariés affectés à ces activités.

C'est pourquoi, dès lors que dans une communauté coexistent des activités lucratives et des activités non lucratives, la gestion du crédit d'impôt sera facilitée par l'existence de secteurs distincts d'activité.

Comment calculer le CICE ?

Le taux du crédit est de 4% sur les rémunérations brutes versées à compter du 01/01/2013. Il sera de 6% pour les rémunérations versées à partir du 01/01/2014. Il porte sur l'ensemble des rémunérations

déductibles du résultat versées au salarié et calculées sur un an sur la base de la durée légale du travail. Toute rémunération supérieure à 2,5 fois le SMIC est exclue en totalité de cette base de calcul. La notion de salarié est très large. Elle englobe les salariés de droit privé et de droit public quel que soit le régime de sécurité sociale auquel ils sont affiliés.

Les précisions apportées par le texte de loi excluent de cette base la valeur d'entretien reçue par la communauté. En effet la valeur d'entretien n'est pas un salaire. Le crédit d'impôt ne peut concerner qu'un salarié payé par la communauté directement ou sa structure économique.

L'utilisation du crédit d'impôt

En principe le crédit d'impôt n'est pas remboursable immédiatement mais s'impute sur l'IR ou l'IS dû par l'entreprise au titre d'un exercice. S'il est d'un montant supérieur à l'impôt de l'année, il est imputable sur l'impôt à payer au titre des trois années suivantes et même restitué par le Trésor à la fin de la période s'il n'a pas été possible de l'imputer, par exemple parce que l'entreprise est restée chroniquement déficitaire.

Certaines entreprises, notamment les entreprises nouvelles et les PME, peuvent obtenir la restitution immédiate du crédit d'impôt qui n'a pas pu être imputé dès l'exercice de la constatation de cette créance, soit en 2014 pour le CICE au titre des rémunérations versées en 2013.

Un dispositif complexe de préfinancement bancaire du CICE a enfin été mis en place qui permet de céder ou nantir auprès d'un établissement de crédit la créance en germe, c'est-à-dire la créance de CICE qui peut être évaluée à l'avance mais qui ne pourra par exemple être calculée qu'en 2014 pour les rémunérations versées en 2013.

Gestion comptable et administrative du CICE

Comme on le voit, les conditions d'obtention du CICE sont très générales et en définitive peu contraignantes. En effet, si ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers des efforts à faire en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de prospection commerciale, de reconstitution de leur fonds de roulement..., il suffit, pour en bénéficier, que l'entreprise retrace dans ses comptes son utilisation en fonction de l'un ou l'autre de ces objectifs. Ce bilan peut prendre la forme d'une simple note annexée aux comptes annuels. Ces informations répondent au souci de transparence exprimé dans les débats parlementaires mais ne conditionnent en aucune manière son attribution.

Au plan pratique, l'entreprise déclare aux organismes sociaux l'assiette du CICE au fur et à mesure du versement des rémunérations et en fin d'année dans sa DADS. Une déclaration spéciale n° 2079 CICE SD qui permet de calculer le montant de crédit d'impôt doit être déposée auprès de l'administration fiscale avec le relevé de solde de l'IS si elle est imposable à l'impôt sur les sociétés et avec sa déclaration de résultat si elle est imposable à l'impôt sur le revenu.

En définitive, on peut analyser le CICE comme une mesure générale d'aide aux entreprises. Il serait dommage que les communautés qui seraient éligibles parce qu'elles versent des salaires ne puissent en bénéficier. D'autant qu'au-delà de son montant, il peut être pour elles l'occasion de réfléchir aux efforts faits ou à faire en matière de stratégie commerciale, d'innovation, de communication pour assurer le développement de leur activité économique.

*Pierre Avignon
10 juin 2013*

VIE DE LA FONDATION

I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2013

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT, Dom Guillaume Jedrzejczak

« Avant de retracer les traits caractéristiques de l'année 2012, je commencerai par saluer chacune des personnes présentes, et tout particulièrement le commissaire du gouvernement, Monsieur Martinez, ainsi que Monsieur Martin Larrue qui représente le Cabinet Mazars, Monsieur Castillon notre nouveau commissaire aux comptes, nous ayant priés de l'excuser.

L'année 2012 a été marquée d'abord par un renouvellement important dans l'administration et l'organisation du travail à la Fondation. Renouvellement du Bureau avec changement de président et de trésorier, en la personne de M. Vernhes. Ce dernier a été choisi, cette fois, parmi les laïcs, es qualités. Et j'en profite pour saluer sa disponibilité et sa familiarité tant avec les finances de la Fondation qu'avec le monde de la finance, toutes choses essentielles vu le développement de la Fondation. En ce qui concerne la présidence, une double alternance est respectée. Un moine cistercien, venant d'un ordre où les grandes communautés sont bien représentées, prend la suite d'une moniale, Mère Marie-Chantal Geoffroy, supérieure de la Visitation de Voiron, très représentative des « petites communautés ». J'en profite pour remercier encore Mère Marie-Chantal, ainsi que sa communauté, pour tout le temps et l'énergie qu'elle a consacrés à la Fondation.

De nouveaux membres sont venus enrichir la représentation des communautés de France : une abbesse bénédictine, Mère Marie-Béatrice de Limon, une prieure de Carmel, ancienne présidente fédérale, Mère Alix-Anne de Jonquière, et un frère prémontré, Père François-Marie de Mondaye. Sans attendre, ces nouveaux administrateurs se sont investis dans l'activité de la Fondation (Mère Marie-Béatrice et Mère Alix-Anne dans la commission secours avec Mère Myriam et Mère Véronique, Père François-Marie à la commission finances). Enfin, au bout de plusieurs mois de vacance, le siège de Mr Magnier a été proposé à une personne hautement qualifiée et dont les liens d'amitié avec la Fondation sont très anciens : Maître Isabelle Tanqueray, notaire, que nous remercions de cette nouvelle preuve de dévouement et de disponibilité.

Parallèlement, un travail de réflexion a été mené sur l'adaptation des pratiques et des procédures de la Fondation, au vu du développement des affaires traitées. Grâce au travail mené par le conseil à huis-clos, nous avons pu préciser les relations des diverses commissions avec le Bureau d'une part et le Conseil d'administration d'autre part. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait un administrateur à la tête de chaque commission et que ce dernier rendrait compte au conseil du travail de sa commission. Nous avons aussi cherché une

nouvelle formule pour les conseils autrefois largement ouverts à de nombreux invités, afin de ne pas perdre en convivialité, tout en respectant la confidentialité nécessaire pour certains dossiers.

Au cours de l'année 2012, il faut aussi souligner une nouvelle arrivée au secrétariat : Sabine de Vulpillières, dont les qualités de service et de discrétion sont déjà très appréciées. Quant aux services de la communication interne et externe de la Fondation, ils ont été unifiés sous la houlette d'Anne Voileau-Robin, qui cumule désormais le secrétariat de la revue, le suivi du site internet et le plan de communication externe. Nous verrons tout cela plus en détail un peu plus tard.

Quoi qu'il en soit, c'est toujours le même travail au service des communautés dans la durée, qui est recherché. Et je veux ici remercier non seulement nos permanentes, mais tous les administrateurs et autres personnes qui donnent leur temps dans le travail des commissions.

Chaque année, dans son activité de soutien juridique, la Fondation vient en appui à un certain nombre de **communautés non reconnues**, bénéficiaires de legs, et qui ne peuvent se les voir délivrer, du fait de leur incapacité juridique. En 2012 encore, sur les cinq procédures d'interprétation judiciaire initiées par la Fondation, quatre étaient gagnées avant la fin de l'année. Cette procédure est en quelque sorte « de routine » pour la Fondation, qui est très bien assistée de Mme Postel Vinay, notre avocat depuis de longues années, dans les dossiers de succession.

Mais ce qui fera date en 2012, c'est la juste et heureuse récompense de l'appui donné dans la durée, par la Fondation à une petite dizaine de **communautés reconnues cette fois**, qui ont dû affronter une difficulté juridique bien particulière : le refus de subvention pour des aménagements ou investissements, pourtant recommandés par les pouvoirs publics comme participant au développement durable, au motif que la loi de 1905 interdit de subventionner le culte. C'est en 2005 que les premiers refus de subvention de la part de l'ADEME ont été essuyés par les communautés. Vous en avez entendu parler chaque année depuis, au fur et à mesure de l'évolution des contentieux et des décisions des cours administratives d'appel. L'année dernière, nous avons noté comme prochain, l'arbitrage du Conseil d'État dans les premières affaires. C'est chose faite, et dans un sens favorable aux communautés, depuis trois arrêts du 26 novembre 2012. Ces arrêts ont confirmé la licéité des subventions publiques aux congrégations, dans des conditions bien précises qui ont été rappelées. Nous pouvons nous en réjouir et remercier tous ceux qui se sont investis pour prendre la défense des communautés dès l'origine, et notamment le Père Mestre. Mais je n'en dis pas davantage, pour le moment ; notre secrétaire général, M. Avignon, qui a écrit pour la revue une analyse de ces arrêts, reviendra sur ce sujet à l'occasion du compte-rendu de la CMA. D'autres arrêts viendront dans les mois qui viennent, qui devraient confirmer les premiers arrêts. Je veux juste souligner ici que cette défense des communautés a représenté un budget de plus de 50 000 € depuis le début du contentieux, financé par la Fondation.

Nous parlions là de communautés entravées dans leurs projets d'investissement pour l'avenir. Mais, ce que nous voyons aussi à la Fondation, c'est à l'autre bout de la vie, des communautés devant se résoudre à prendre une décision de fermeture. Faut-il vendre le monastère ? Trouver un repreneur pour les biens, mais alors, à quelles conditions et selon quelle formule ? En dehors des aspects canoniques, quelle est la latitude d'un responsable de communauté à ce moment critique ? Dans ce cadre, c'est une autre question de principe qui a été tranchée par un arrêt du Conseil d'État du 18 décembre 2012 dans une affaire que la Fondation a suivie de très près. Il s'agissait d'une part de conseiller une communauté de fusion désemparée, et d'autre part de collaborer avec le Bureau des Cultes. Un arrêt de référé a ainsi précisé l'étendue de la tutelle préfectorale en matière d'aliénation de biens par les congrégations, et la compétence du préfet pour autoriser non seulement les cessions, mais « les baux emphytéotiques ou les baux à construction qui confèrent au preneur un droit réel immobilier ». Il s'agit d'une précision très utile concernant l'étendue de la protection de la tutelle exercée par l'État sur les congrégations reconnues.

L'assistance juridique des communautés, qui font appel à elle, demeure en effet le souci permanent de la Fondation, surtout à travers le travail de deux commissions, (CMA, commission immobilier) dont les responsables prendront la parole tout à l'heure. Ces commissions s'efforcent toujours d'agir en collaboration avec le Bureau des cultes, les ministères et bien sûr les structures d'Église. Sur ce dernier point je veux citer également une session organisée dans la continuité des trois précédentes, avec la Corref, le 16 octobre 2012, sur le patrimoine immobilier des instituts. Cette session a été suivie par de très nombreuses communautés qui ont pu, de plus, bénéficier de la publication des actes, financée par la Fondation.

Si la Fondation des Monastères vient en aide aux communautés selon son objet spécifique, il n'est pas inutile de rappeler que pour sa part, elle est membre de longue date du Centre Français des Fonds et Fondations. La Fondation a aussi récemment adhéré au syndicat France Générosités, afin de participer à l'action collective de défense du secteur associatif et de l'intérêt général. Enfin, nous avons été informés d'un projet de Fondation, ayant un objet similaire au nôtre, en Italie, et nous avons commencé une réflexion sur les liens possibles entre nous au niveau européen. Mais cette réflexion ne fait que commencer et le chantier reste entier.

Notre soutien financier, autre volet important de notre mission, se décompose en « secours directs », attribués par le Bureau sur proposition de la commission, désormais placée sous la responsabilité de Mère Marie-Béatrice, et reversements de dons et legs affectés.

En ce qui concerne les secours, leur montant est toujours en hausse, année après année. Nous le verrons en détail dans le rapport de la commission.

Quelques chiffres peuvent déjà être communiqués : 102 communautés ont été aidées en 2012, pour un montant global de secours de 2 941 600 €, en hausse de 5% par rapport à

l'année 2011, tandis que le montant des prêts est resté assez stable, soit 1 030 000 € répartis entre 6 communautés, d'un montant devenu plus important (jusqu'à 250 000 €) au fil des années, pour répondre à l'augmentation des budgets de travaux des communautés.

Le montant nominal des secours est variable : 7 communautés ont reçu une aide par un don significatif de 100 000 €. Et des secours d'un montant supérieur (jusqu'à 265 000 €) ont également pu être attribués à des communautés plus jeunes, en raison du poids des cotisations sociales pesant sur elles. La Fondation a certes, au fil des années, diversifié son champ d'action au gré des difficultés nouvelles rencontrées par les communautés, cependant, en continuant à attribuer généreusement des secours sociaux, elle demeure fidèle à sa mission d'origine, initiée sous l'impulsion du Père Huteau.

Quant aux versements sur dons affectés, ils supposent un dialogue attentif avec les responsables des communautés, et des contacts nombreux avec leurs donateurs, en plus de toutes les opérations nécessitées pour un rapide acheminement. Marie Christine-Avignon, Sabine de Vulpillères et Yolande Ponzio à la comptabilité forment une excellente équipe pour cette activité très prenante, qui s'est alourdie du fait des nouvelles procédures mises en place, pour gérer et contrôler les appels aux dons des communautés. Nous verrons un peu plus tard le détail, très intéressant, de l'évolution des dons manuels reçus à la Fondation, pour un volume certes en baisse par rapport à 2011, mais toujours en hausse par rapport à 2010, que ce soient les dons affectés ou non affectés, soit un total de 11 782 000 €.

Enfin côté legs, l'exercice 2012 apporte une contribution décisive à notre résultat : en effet ce sont 37 dossiers de legs ou donations qui ont été clôturés, dont plusieurs non affectés, pour un montant total de 1 610 925 €. Quant aux legs affectés, leur clôture a été une bonne nouvelle pour la trentaine de communautés concernées, d'autant que pour 12 d'entre elles, le dossier a été clôturé dans l'année même de l'ouverture de la succession. Cette efficacité du service des legs, géré par Agnès Larnaudie Eiffel, mérite d'être soulignée. Elle nous exposera elle-même plus tard les points marquants de la situation des legs.

Avant de laisser la parole à M. Vernhes, notre trésorier, qui va nous faire son rapport de gestion, et avant d'entendre les rapports de notre commissaire aux comptes, je n'oublie pas dans mes remerciements Madeleine Tantardini, qui dirige les services permanents, mais je voudrais encore une fois exprimer notre reconnaissance, et celle des communautés que nous avons pu aider, à tous nos donateurs, tous les amis des Monastères, tous ceux d'aujourd'hui, comme tous ceux d'hier, généreux testateurs de la Fondation. Sans eux, nos moyens seraient limités et notre rayonnement amoindri. Or, notre souhait est d'aider toujours mieux les communautés. C'est pourquoi nous avons le projet de nous agrandir, non seulement pour mieux les recevoir dans des locaux plus adaptés, mais aussi pour développer la palette de nos services et répondre ainsi davantage encore à leurs soucis et à leurs questions. À nous d'imaginer ces réponses chaque fois que cela est possible, pour continuer à mériter la confiance que nous témoignent les communautés ainsi que nos bienfaiteurs ».

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER (chiffres en K€)

1- COMPTE DE RÉSULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2012, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 17 191 K€, contre 18 710 K€ en 2011, soit une baisse de 1 519 K€ (8 %).

Compte tenu des reversements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 4 240 K€, contre 2 630 K€ en 2011.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2012 s'est élevée à 2 943 K€ contre 2 776 K€ en 2011.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 297 K€ contre (283 K€) en 2011.

La principale raison de cette nette amélioration des produits nets provient du montant des legs et assurance-vie sans affectation perçus en 2012 soit 1 790 K€ contre seulement 119 K€ en 2011.

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 794 K€ contre 111 K€ en 2011.

Ce résultat englobe notamment :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 128 K€
- une reprise pour dépréciation nette des titres de placement pour 350 K€

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2012 à 21 K€ contre 30 K€ en 2011.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 30 K€, contre un déficit de 18 K€ en 2011.

Les ventes de l'annuaire ont été de 1 K€.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 815 K€ contre 843 K€ en 2011.

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2012	2011	Variation
Autres achats et charges externes (hors frais liés à la revue)	441	448	(7)
Impôts et taxes	20	18	2
Salaires et charges sociales	323	328	(5)
Dotations aux amortissements	31	49	(18)
	815	843	(28)

Par ailleurs, la provision pour risques et charges constituée au 31 décembre 2011 dans le cadre du litige sur le legs [...] pour un montant de 358 K€ a été intégralement reprise au 31 décembre 2012 suite au protocole transactionnel signé le 13 mars 2013 entre la Fondation des Monastères et [...]

Ce protocole transactionnel supprime tout risque financier à venir pour la Fondation et par là-même justifie la reprise comptable de la provision existante au 31 décembre 2011.

On se reportera au paragraphe 3 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels pour le détail de cette opération.

1.5 Résultat net

Compte tenu d'un transfert de charges de 6 K€ et d'autres produits de 1 K€ et d'un résultat exceptionnel déficitaire de 79 K€, le résultat net de l'exercice 2012 ressort en excédent de 1 533 K€, contre un déficit de 1 382 K€ en 2011.

2- BILAN

2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 1 908 K€

La Fondation a réalisé peu d'investissements (29 K€) en 2012.

2.1.2. Immobilisations financières 3 025 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 1 030 K€. De même, ces dernières ont remboursé 803 K€ à la Fondation.

2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances 485 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 450 K€,

2.2.2. Valeurs mobilières de placement 28 779 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 29 125 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 346 K€.

2.2.3. Trésorerie 9 936 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 9 936 K€ au 31 décembre 2012, contre 7 180 K€ au 31 décembre 2011.

2.3 Fonds associatifs 13 517 K€

Les fonds propres s'élèvent à 13 517 K€ contre 11 984 K€ en 2011, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2012.

2.4 Fonds dédiés **24 413 K€**

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

23 965 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2011 :

113 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

336 K€ (Dette à moins d'un an).

2.5 Dettes

2.5.1 Autres dettes **5 982 K€**

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 471 K€, dont secours à hauteur de 380 K€.
- Legs en cours de réalisation pour 5 511 K€.

2.5.2 Produits constatés d'avance **89 K€**

Il s'agit de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2012.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

3- ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme annuel de 3 000 K€.

Le budget 2013 des frais de fonctionnement ressort en augmentation de 4,8 % par rapport au réalisé 2012. Cette hausse est liée essentiellement à la progression des dépenses de personnel.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4- ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À l'exception du protocole transactionnel signé le 13 mars 2013 dans le cadre du legs [...] (cf charges d'exploitation), aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (en K€)

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- DEPENSES OPERATIONNELLES	16 008,00	16 008,00
1-1 Réalisées en France	14 290,00	
- Secours directs aux communautés	2 776,00	
- Versements sur dons et legs affectés	11 400,00	
- Aide juridique	114,00	
1-2 Réalisées à l'étranger	1 718,00	
- Secours directs aux communautés	167,00	
- Versements sur dons et legs affectés	1 551,00	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	220,00	220,00
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	220,00	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	620,00	620,00
4- CHARGES FINANCIERES	70,00	70,00
		16 918,00
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	16 918,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	132,00	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES	1 533,00	
TOTAL GENERAL	18 583,00	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		227,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		17 145,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS		
Missions sociales	15,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	15,00	
Guillaume JEDRZEJCZAK Président		Bernard VERNHES Trésorier

5- BÉNÉVOLAT

Les bénévoles ont consacré 468 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2012.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

RESSOURCES	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		3 963,00
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	17 706,00	17 706,00
1-1 Dons et legs collectés	15 205,00	
- Dons manuels non affectés	512,00	
- Dons manuels affectés	11 270,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	1 790,00	
- Legs et autres libéralités affectés	1 633,00	
1-2 Quote part solidarité dons	909,00	
1-3 Quote part solidarité legs	1 078,00	
2- PRODUITS FINANCIERS	514,00	
3- VENTES REVUE	21,00	
4- AUTRES PRODUITS	18,00	
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	17 745,00	
II- REPRISES AUX PROVISIONS	838,00	
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	18 583,00	17 706,00
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		4 524,00
VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	15,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	15,00	
Cabinet MAZARS Commissaire aux comptes		

**RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DES MONASTÈRES
DU 23 AVRIL 2013 AU SIÈGE SOCIAL DE LA FONDATION**

Première résolution

Le conseil approuve les procès-verbaux des réunions de Bureau et du Conseil des 29 et 30 janvier 2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport moral du Président, le rapport de gestion du Trésorier et les rapports du Commissaire aux Comptes, le Conseil approuve le rapport moral, approuve les comptes de l'exercice 2012 qui lui ont été présentés. Il donne son quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Le Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 532 906 € de la manière suivante :

- 10 % du résultat à la réserve statutaire soit : 153 290 €
- le solde en report à nouveau soit : 1 379 616 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Troisième résolution

Le conseil approuve les rapports des responsables des commissions Finances, Immobilier, CMA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Quatrième résolution

Le conseil approuve le bilan de l'évolution des secours, le bilan des legs et donations, le bilan de l'évolution des dons, et celui de la communication/revue.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

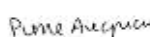
[.....]

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30 et de tout ce que dessus il a été dressé procès verbal qui a été signé par le Président et par le Secrétaire général.

Le Président
Dom Guillaume Jedrzejcak



Le Secrétaire général
Pierre Avignon

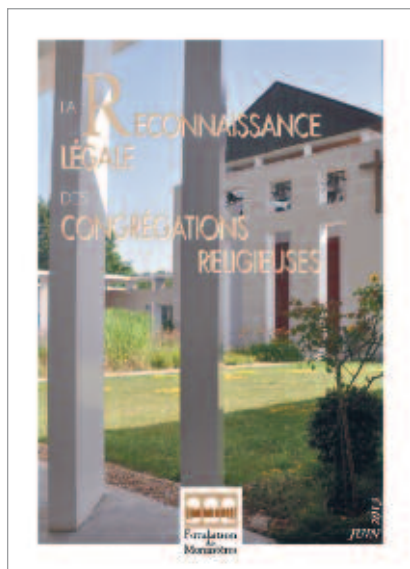


II. NOUVELLE ÉDITION DU LIVRET SUR LA RECONNAISSANCE LÉGALE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

La Fondation des Monastères vient d'éditer une version réactualisée du livret sur la reconnaissance légale. Chaque communauté en a reçu deux exemplaires. À votre demande, le secrétariat vous en enverra d'autres.

Vous pouvez également la consulter ou la télécharger sur le site de la Fondation : www.fondationdesmonasteres.org

Espace communautés / Base documentaire / 1- Actualité



VIE RELIGIEUSE

Rappel

La Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) et la Fondation des Monastères ont organisé ces années-ci trois colloques dont les Actes ont été publiés. N'hésitez pas à les consulter sur le site www.fondationdesmonasteres.org (Espace communautés / Base documentaire) ou à en demander des exemplaires imprimés au secrétariat de la Fondation :



- *La disparition des instituts. Discernement et accompagnement des personnes. Décision et devenir des œuvres.* Novembre 2009



- *Questions actuelles autour de la reconnaissance légale des congrégations.* Mars 2011



- *Le patrimoine immobilier des instituts religieux.* Octobre 2012

NOTES DE LECTURE

Saint Anthelme. Un chartreux devenu évêque.

Guillaume d'ALANÇON

Préface de Mgr Marc AILLET, évêque de Bayonne

132 pages, éditions Artège 2013, 12,50 €

Ce petit livre, écrit avec beaucoup de goût et de ferveur, vient à point nommé en ce 850^e anniversaire du sacre épiscopal de saint Anthelme sur le siège de Belley (8 septembre 1163). De plus – ce n'est pas le moindre mérite de ce travail – il comble un vide car, depuis le savant colloque de 1978 tenu à Belley pour le huitième centenaire du *dies natalis*, il n'existait aucun ouvrage sur saint Anthelme destiné au grand public. Ce saint moine qui fut un grand évêque reste, hélas, une « personnalité méconnue du XII^e siècle ».

Saint Anthelme (1107-1178) mérite bien le noble titre d'« intrépide défenseur de la liberté de l'Église ». Entré à Portes – la « chartreuse des Saints » – puis envoyé à la Grande-Chartreuse, il en fut rapidement procureur puis prieur. Devenu premier Général de l'Ordre en 1140, suite à la réunion du premier Chapitre général, il confia au Bienheureux Jean d'Espagne la tâche d'adapter les Coutumes de Chartreuse pour les moniales, récemment affiliées. Alexandre III l'arracha à sa chère solitude pour lui confier le soin du diocèse de Belley, ministère dans lequel il se donna sans compter pendant quinze ans. Sa forte personnalité se dressa face aux ambitions dévorantes de Frédéric Barberousse, qui trouva en lui un inexpugnable adversaire. L'attitude charitable mais aussi les coups d'éclats du saint évêque sont d'une étonnante actualité et rejoignent très concrètement notre propre expérience, « la remettant en question à la lumière des principes évangéliques ».

Guillaume d'Alançon n'est plus novice en histoire et spiritualité carthusiennes. Après deux beaux portraits de chartreux – Dom Hilarion Duclaux (*Un chartreux provençal d'Ancien Régime face à la Révolution*, 2009) et Saint Bruno (*La Solitude transfigurée*, 2011) – ainsi que l'édition des lettres d'un chartreux du XVIII^e (*L'Écho du silence*, 2012), il publie à présent cette biographie spirituelle de saint Anthelme très agréable à lire, émaillée de belles méditations. Assurément, l'auteur vit, pense et prie avec notre Saint ; notre amitié spirituelle avec lui s'en trouve stimulée et renforcée.

Pour cela, il s'appuie de manière fort judicieuse sur la *Vita Sancti Antelmi*, texte du XII^e siècle tout à fait remarquable (édité en 1978 par Jean Picard). Un regret cependant : plusieurs erreurs de dates et de noms propres (lieux, personnes) auraient pu être évitées si l'auteur s'était davantage appuyé sur les travaux de J. Picard, de très loin les meilleurs à ce jour. La bibliographie, très utile pour affiner l'étude d'un saint qui mérite bien d'être assidûment fréquenté, complète heureusement cet ouvrage à mettre entre toutes les mains. Le mieux connaître pour mieux l'aimer et ainsi davantage aimer le Christ et son Église : tel est le but de ce beau livre, pleinement atteint grâce au talent de son auteur.

Un chartreux

La Bible aux sources de la culture occidentale

Philippe SELLIER

368 pages, éditions du Seuil, 2^e édition, 8,50 €

Éminent spécialiste de Pascal et de Port-Royal – son livre *Pascal et saint Augustin* (1995) est devenu un classique –, Philippe Sellier, après avoir publié en 1990 *La Bible de Port-Royal* (éditions Robert Laffont, collection « Bouquins ») puis en 2007 *La Bible expliquée à ceux qui ne l'ont pas encore lue* (éditions du Seuil), réédite ce dernier ouvrage en format de poche (collection « Points ») et le met ainsi à la disposition d'un large public. Son objectif est double : rendre immédiatement compréhensibles la richesse et la diversité des livres constituant la Bible, et présenter les personnages et les épisodes qui ont marqué la culture de l'Occident (entendu ici comme l'ensemble des territoires christianisés), inspirant les écrivains, les philosophes, les peintres, les enlumineurs, les maîtres verriers, les sculpteurs, les graveurs, les réalisateurs de cinéma ou de télévision. Chaque livre biblique est présenté brièvement, ainsi que les événements relatés, ce qui permet au lecteur de retrouver aisément la trame historique qui sous-tend le récit. Un précieux tableau chronologique établit une concordance entre les faits et les sources qui nous les font connaître. L'auteur cherche surtout à montrer concrètement l'impact de la Bible sur notre civilisation, en relevant et en expliquant les formules bibliques passées dans la langue et en citant les œuvres artistiques, musicales et littéraires qui puisent leur inspiration dans les livres sacrés. Des cartes permettent de localiser les lieux cités, et un index des noms propres, des notions, des épisodes célèbres, des termes hébreux,

grecs ou latins aujourd'hui couramment utilisés aujourd'hui permet de se reporter aux passages où sont fournies, sous une forme simple et claire, toutes les informations et les explications nécessaires. Notons à titre d'exemple les développements consacrés au *bouc émissaire* (p. 70-71, avec une référence aux travaux de l'anthropologue René Girard), à *Marie-Madeleine* (p. 268-272, entourée dans l'Église latine d'une ample légende, résultat d'une confusion entre plusieurs femmes homonymes citées dans les Évangiles), aux *Vies de Jésus* publiées depuis la fin du xv^e siècle (p. 192-193), aux expressions courantes *gagner son pain à la sueur de son front* (p. 36), *vieux comme Mathusalem* (p. 41), *pauvre comme Job* (p. 142-145). On perçoit ainsi l'omniprésence des souvenirs bibliques dans notre civilisation, même si beaucoup de nos contemporains n'en ont pas conscience. Toutes ces mises au point à la fois érudites et lumineuses font de ce petit livre un vade-mecum idéal pour aborder la lecture de la Bible, véritable « livre de chevet de l'Occident ».

Bernard Barbiche

La Règle de saint Benoît : aux sources du droit

Gérard GUYON

185 pages, éd. DMM 2012, 18 €

La paternité religieuse de saint Benoît est bien connue : sa Règle a inspiré, inspire encore et guide la vie d'innombrables monastères d'hommes et de femmes à travers le monde. En revanche, l'est beaucoup moins l'empreinte durable et décisive que le grand législateur monastique a laissée dans le domaine du droit, des institutions et de la justice en particulier.

On peut remercier le professeur Gérard Guyon, universitaire bordelais bien connu et apprécié, historien du droit et des institutions, d'avoir consacré une bonne partie de son œuvre à étudier le rôle du christianisme dans la société européenne et de nous donner aujourd'hui un livre magistral sur l'héritage spécifique bénédictin qui irrigue la quasi-totalité des aspects de la vie humaine : la vision du mariage bien sûr mais aussi de l'organisation du temps, de l'autorité, de la fidélité dans les obligations, de l'honneur des armes, de la punition et de la réparation, sans compter les institutions et les procédures électorales.

Certes, l'auteur n'aborde pas tous ces points un à un. Il fait mieux en nous montrant en particulier comment la Règle a innervé profondément le droit pénal et l'organisation de la justice. Ce faisant, on comprend comment la règle bénédictine s'insère dans l'histoire du droit et comment la géographie monastique a pris corps en influençant non seulement le droit séculier mais aussi le droit canon dans une étroite interaction entre le profane et le sacré.

Cet ouvrage a aussi un très grand intérêt actuel : c'est de faire réfléchir sur le droit contemporain qui, au terme d'un long processus de laïcisation positiviste, ne se présente pas seulement comme un ensemble de règles techniques mises en œuvre pour répondre aux nécessités de plus en plus complexes et changeantes de la vie humaine mais veut traduire aussi l'absolue capacité du législateur à définir lui-même le champ de son intervention comme s'il n'existait pas un au-delà du droit. Et, dans une introduction à lire absolument, l'auteur peut écrire : « *Le règne que les hommes exercent sur leurs semblables est subordonné à celui que Dieu a imprimé dans leur nature. Qu'ils le veuillent ou non. Qu'ils l'acceptent ou le refusent. Cela entraîne une conséquence : l'autorité politique - fût-elle une dictature sanguinaire ou une démocratie exemplaire - n'a pas tous les pouvoirs. Encore moins celui de se dire maîtresse des consciences. La liberté des hommes ou leur esclavage en est le prix....* ».

Pierre Avignon

Le héraut de l'amour divin

Gertrude d'Helfta

Lu par Mère Marie-Béatrice Rétif. 160 pages, éd. du Cerf, 14 €

Nous sommes dans la dernière décennie du XIII^e siècle, à Helfta, en Saxe, dans un monastère de femmes. La communauté est réunie pour accompagner de sa prière une sœur malade, à qui on porte la communion. Une moniale, du nom de Gertrude, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, commence alors à rédiger le récit de la grâce qui se déploie dans sa vie depuis neuf années, dans un climat de gratitude et de louange de Jésus, le Bien-Aimé. D'emblée, le livre biblique du Cantique des cantiques est placé en arrière-plan.

Gertrude écrit pour que d'autres amis de Dieu tirent profit des grâces reçues. Son écriture évoque les tapisseries médiévales, leurs personnages richement parés et la nature foisonnante. Les images se pressent, mais la pensée théologique est solidement charpentée.

Au rythme de l'année liturgique, de la vie de la communauté avec ses joies et ses épreuves, et de sa propre vie marquée par de fréquentes maladies, Gertrude montre comment la liturgie intensément vécue est le lieu d'une rencontre vivifiante avec le Christ. Elle témoigne d'une spiritualité heureuse, nourrie de louange, d'action de grâces, d'émerveillement, en s'inscrivant dans la lignée de ces contemplatifs qui, depuis saint Jean, n'ont cessé de porter leur regard sur le côté transpercé du Christ.

(Communiqué de presse)

(Mère Marie-Béatrice Rétif est administrateur de la Fondation des Monastères)

Aimer comme Dieu nous aime

François-Marie HUMANN

320 pages, Seuil 2013, 22 €

La vie chrétienne est l'apprentissage d'un amour : aimer comme Dieu nous aime. Expérience intime, ce pèlerinage suit pourtant des étapes repérables. Comme on gravirait, barreau après barreau, une longue échelle, peut-être pensez-vous qu'il faut un grand courage pour affronter la route ardue vers ces huit mille mètres de la vie avec Dieu. Et chemin faisant, vous réfléchissez : à quel degré suis-je ? Quels sont mes progrès ? Y a-t-il encore un itinéraire ? Que ces sommets sont inaccessibles ! Mais s'il faut bien parler de chemins, de progrès également, ces étapes ne sont pas des « niveaux » de vie spirituelle à franchir successivement, mais comme différentes façons de se situer par rapport à Dieu. Autour du thème concret de la soif spirituelle, qui constitue le fil rouge du livre, des notions telles l'incarnation de Dieu en la personne du Christ, l'expérience de la Croix, le don de l'Esprit, la communion des saints, le salut sont éclairées, offrant une présentation d'ensemble accessible de la foi chrétienne, par ailleurs illustrée dans des références régulières aux figures spirituelles de la tradition. Et sur le chemin qui sépare et unit tout à la fois les hommes et Dieu sont traitées ces questions qui paraissent sans réponse : Qu'est-ce que Dieu représente pour l'homme ? Comment Dieu peut-il accueillir l'homme, avec ses défauts humains ? Qu'est-ce qu'une relation vivante à Dieu ? Un livre à la fois pédagogique et sensible, dont le parcours ménage une tension à l'image du chemin spirituel.

(Communiqué de presse)

(Le Père Fr.M. Humann est administrateur de la Fondation des Monastères)

Effacement de Dieu. La voie des moines-poètes

Gabriel RINGLET

290 pages, Albin Michel 2013, 19 €

Pour beaucoup, le moine s'est effacé du monde. On le soupçonne de fuite ou on admire son courage, mais perçoit-on vraiment l'audace de son existence : explorer radicalement *l'effacement de Dieu* dans le monde. De ce Dieu présent-absent, vivant au cœur des êtres et des choses les plus humbles de la vie, on ne peut littéralement rien dire. C'est pourquoi, depuis les Pères du désert, certains moines ont choisi d'évoquer ce « rien » de Dieu à travers un langage à la limite du dicible : la poésie.

Rappelant cette tradition qui interroge en profondeur le christianisme, Gabriel Ringlet en montre l'actualité à travers quelques figures de moines-poètes contemporains de premier plan, souvent méconnus mais toujours étonnants. Ce faisant, il livre sa propre vision d'un Dieu à la fois sensuel et caché, qui reste « inachevé » et toujours en quête de l'Homme.

(Communiqué de presse)

Sont ainsi présentés frère François Cassingena-Trévedy, moine de Ligugé, frère Gilles Baudry, moine de Landévennec, frère Jean-Yves Quellec, moine de Clerlande, sœur Catherine-Marie de la Trinité, moniale de Sainte-Marie de Prouilhe, frère Charles Dumont, moine de Scourmont, frère Christophe Lebreton, moine de Tibhirine et Pierre Thibault, architecte de l'abbaye Val Notre-Dame à Saint-Jean-de-Matha.

Ouvrages reçus à la Fondation

- *La Torah sculpte le Christ, réflexions et aphorismes*
Jacqueline RASTOIN, 150 pages, éditions du Carmel 2013, 12 €
- *L'institution des premiers moines*
Philippe RIBOT, o.carm., 94 pages, éditions du Carmel 2013, 10 €
- *Dieu au fil des jours. Méditations quotidiennes. Janvier à juin.*
Wilfrid STINISSEN, o.c.d., 335 pages, éditions du Carmel,
collection Sagesse Carmélitaines 2013, 15 €
- *Vivre en Marie*
Père Joël GUIBERT, 280 pages, éditions du Carmel 2013, 17 €
- *Se renouveler chaque jour*
Théodossios-Marie de la Croix, 422 pages, éditions Artège 2013, 13 €

- *Commentaire sur les Actes des apôtres* Saint Jean Chrysostome, édition abrégée, établie et présentée par Jacques de Penthos, 333 pages, éditions Artège 2013, 22 €
- *Entrez dans la foi* Édouard DIVRY, 137 pages, éditions Artège 2013, 12 €
- *Ma semaine de prière avec le Notre Père* Jean-Michel POIRIER, 74 pages, éditions Artège 2013, 4,90 €
- *Un monastère dans la tourmente* Jeanne DELORME, 178 pages, éditions Charles Hérissey 2013, 18 € (Ouvrage publié par les Visitandines de Caen, relatant comment leur monastère, malgré la règle, s'est transformé en hôpital en 1871 pour un grand nombre de blessés français mais aussi prussiens et bavaois.)
- *L'Apôtre de l'Eucharistie. Biographie de saint Pierre-Julien Eymard* André GUITTON, 375 pages, éditions Nouvelle Cité 2012, 23 €
- *Quand passe le vent de l'Esprit*. Traduction et commentaire des sermons pour la Pentecôte de saint Bernard par sœur Françoise Callerot et père Etienne Baudry, éd. monastiques 2013, 22 €
- *Une colline au Congo. Six mois dans la savane missionnaire du XXI^e siècle* Guy LUISIER, chanoine de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, 270 pages, éd. Saint-Augustin 2013, 19,50 €
- *Correspondance de saint Paul de la Croix, fondateur des Passionistes*. éd. Ecco 2013, 2 volumes, 22 € l'un.

ANNONCE

La congrégation des Augustines Notre Dame de Paris vend une propriété sur Essertines en Chatelneuf (canton de Montbrison - Département de la Loire - 42), ancien relais de chasse, sur un terrain clos de murs de 16 380 m². Environnement rural et calme.

- Bâtiment ancien : 550 m² utiles environ, une douzaine de pièces, à restructurer.
- Bâtiment récent (1979) avec chapelle (1988) : 850 m² utiles environ, 31 pièces dont 18 chambres, bon état général. Libre à ce jour.

Contact :

Tél. 01 45 42 00 56

Mail : augustinesndparis@wanadoo.fr

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2013

Ordinaire : **20 €**
Soutien : **30 €**
Le numéro : **5 €**

Avez-vous pensé à régler votre
abonnement 2013 ?

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse

.

Nom Prénom

Adresse

.

Code postal Ville

Adresse courriel :

Téléphone :

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.
Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.





Que le Seigneur vous accorde
d'observer tous ces points,
comme des hommes qui,
remplis d'amour pour la beauté spirituelle,
répandent, par la sainteté de leur vie,
la bonne odeur de Jésus-Christ ;
non point comme des esclaves sous le joug de la loi,
mais comme des hommes libres
sous l'influence de la grâce.

Règle de saint Augustin - 12